

PRX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRX DES ANNONCES
10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: Du 1^{er} Juin 1900, Départs p, GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1^{er} Juin 1900. Includes sub-tables for ABONNEMENTS ET ANNONCES and ADM INISTRATION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 8 pages avec le grand feuilleton.

Tirage: 8000 exemplaires

— Lundi 24 SEPTEMBRE 1900 —

La Chaux-de-Fonds

- Sociétés de musique: Estudiantina. Répétition à 8 heures et demie au local.
Sociétés de chant: Chœur mixte de l'Eglise nationale. Répétition à 8 1/2 h.
Sociétés de gymnastique: Hommes. Exercice, à 8 1/2 h.

— MARDI 25 SEPTEMBRE 1900 —

- Sociétés de musique: Philharmonique italienne. Répétition, à 8 1/2 h.
Sociétés de chant: Orphéon. Répétition, à 8 h.
Sociétés de gymnastique: Ancienne Section. Exercices, à 9 h.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

La Gazette de Lausanne vient de publier sur un livre récent de M. Bernstein, l'un des chefs actuels du socialisme allemand, une étude des plus fouillées et des plus intéressantes.

Karl Marx a enseigné aux classes ouvrières la théorie de la révolution. Le monde, disait Marx, est régi par des lois économiques fatales.

modernes périront par le fait de la concentration toujours plus intense et plus accentuée de tous les moyens de production entre les mains de quelques entrepreneurs géants; par la disparition graduelle des classes moyennes et par l'appauvrissement toujours plus marqué du prolétariat.

A cette prophétie dont Marx annonçait la réalisation imminente vers le milieu du siècle déjà, M. Bernstein a opposé les faits et les statistiques du mouvement économique et social contemporain. La centralisation des entreprises de production n'est point aussi avancée qu'on le prétend et là où elle s'opère c'est dans des formes qui n'impliquent nullement une concentration correspondante des capitaux.

Il n'est pas davantage vrai que la condition matérielle et morale des ouvriers aille en empirant; il est démontré, au contraire, que, par l'élévation incessante des salaires, la part des ouvriers dans les bénéfices de la production va augmentant.

Dans ces conditions, l'effort des classes ouvrières doit tendre à s'affranchir de la production capitaliste par la création de sociétés coopératives et de syndicats professionnels dont l'administration, tout en leur procurant des ressources, leur apprendra en même temps à s'annir, à s'organiser et à gérer eux-mêmes leurs affaires.

Mais cela ne se fera pas en un jour, ni en une année. L'évolution sera lente. Sa durée dépend de la discipline que les ouvriers sauront exercer sur eux-mêmes, de l'intelligence avec laquelle ils sauront adapter leur tactique au milieu dans lequel ils opèrent.

Ces conclusions de M. Bernstein sont intéressantes parce qu'elles sont le fait d'un socialiste militant, collaborateur et ami des plus grands chefs du parti. La franchise avec laquelle il les a proclamées lui a valu, naturellement, de graves reproches et de lourdes accusations.

« Une erreur ne devient pas sacrée parce qu'à un moment donné Marx ou Engels l'ont partagée, dit M. Bernstein, et une vérité ne perd rien de sa valeur parce qu'un économiste anti-socialiste ou pas tout à fait socialiste l'a constatée le premier... »

En réalité, il y a ici deux méthodes. L'une révolutionnaire, l'autre légale. La première est avant tout impatiente, violente et destructrice; l'autre, plus longue, mais plus sûre, vise à édifier et à transformer.

régulier et normal. Or, dans les grands pays d'Europe, dans les pays avancés, partout où règnent des institutions démocratiques, ces impossibilités n'existent plus ou peuvent être écartées par les voies légales.

Ici nous devons citer quelques-unes des pages par lesquelles M. Bernstein termine son volume. Elles touchent au fond du problème et montrent bien la différence fondamentale qui existe entre la philosophie sociale de M. Bernstein et de son école et le matérialisme fataliste de Marx et de ses tenants.

« Je crois d'autant plus de mon devoir de dire cela ouvertement que, sous ce rapport, la littérature socialiste menace d'étouffer tout jugement sain et que je sais que nulle part je ne suis aussi sûr d'être compris que, précisément, de la part de ceux des ouvriers qui forment l'avant-garde dans la lutte pour l'émancipation de leur classe.

« Nous devons prendre les ouvriers tels qu'ils sont. Et ils ne sont ni aussi généralement tombés dans le paupérisme, comme le prévoyait le Manifeste communiste (1848), ni aussi exempts de préjugés et de défauts que voudraient nous le faire croire leurs adulateurs.

A propos d'une pétition

Voici le texte de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la pétition concernant le Dr Favre: Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, Vu la pétition déposée sur le bureau le 10 août 1900 par les citoyens Walter Biolley et Adamir Sandoz, députés, et Edouard Beiner, fabricant d'horlogerie, domiciliés tous trois à La Chaux-de-Fonds, pétition dont la teneur suit:

« Les soussignés habitant La Chaux-de-Fonds et la région environnante ayant eu connaissance de l'arrêté du Conseil d'Etat neuchâtelois en date du 3 juillet 1900, interdisant l'exercice de la pratique médicale au Dr Favre, ont l'honneur de prier cette autorité de bien vouloir rapporter cette mesure qui a pour but: 1° de priver une région entière des excellents services d'un médecin dont l'habileté professionnelle, le talent et le dévouement incontestables et incontestés, sont dignes de tous éloges; 2° d'enlever à un citoyen neuchâtelois l'exercice d'une profession qui constitue son gagne-pain et pour laquelle il est exceptionnellement doué, comme l'attestent ses nombreux clients et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Table with columns: a) Electeurs cantonaux domiciliés à La Chaux-de-Fonds. 3236; b) Majeurs non-électeurs domiciliés à La Chaux-de-Fonds. 563; c) Mineurs du sexe masculin domiciliés à La Chaux-de-Fonds. 384; d) Personnes du sexe féminin domiciliées à La Chaux-de-Fonds. 3178; e) Signataires domiciliés dans d'autres communes du canton. 236. A reporter 7594

Report 7594
f) Inconnus et personnes domiciliées hors du canton, notamment dans le canton de Berne et en France. 667
g) Signataires indiquées comme étant portées à double. 117
Total des signatures. 8378

Vu la lettre en date du 20 août 1900 par laquelle le citoyen Alexandre Favre se déclare d'accord avec les pétitionnaires; Vu l'arrêté précité du Conseil d'Etat; Entendu le chef du département de l'Intérieur; Considérant quant à la forme: Que de nombreux pétitionnaires sont des personnes domiciliées hors du canton, des mineurs et même des enfants;

Qu'en présence de ces constatations la pétition ne saurait être envisagée comme offrant toutes les garanties dont les manifestations de cette nature doivent être entourées; Qu'il n'y a pas lieu néanmoins de l'écartier pour cette raison; Considérant quant au fond: Que les pétitionnaires n'invoquent aucun argument de nature à infirmer la décision dont ils demandent le retrait et n'apportent pas la preuve que l'état d'irresponsabilité du citoyen Alexandre Favre ait cessé;

Qu'en l'absence de nouveaux éléments d'appréciation, le Conseil d'Etat ne peut que se référer à l'exposé des faits et aux considérants de son arrêté du 3 juillet 1900, desquels il ressort avec évidence que l'interdiction notifiée au citoyen Alexandre Favre de pratiquer la médecine dans le canton est la conséquence logique et nécessaire du verdict souverain par lequel le jury, tout en déclarant constants les faits reprochés au prénommé, a admis qu'il les avait commis sous l'influence d'un état mental anormal et alors qu'il était intellectuellement irresponsable; — que cette mesure s'impose comme un acte de sécurité publique à raison de l'affirmation des experts chargés d'examiner l'état mental du citoyen Alexandre Favre, et d'après laquelle ce dernier n'est pas capable d'exercer la médecine sans danger pour les malades qu'il traitera; — qu'elle est donc fondée en fait et qu'elle l'est également en droit, le Conseil d'Etat ayant pour mission d'assurer la sécurité publique et celle des personnes et devant prendre dans ce but toutes les mesures commandées par les circonstances;

Considérant au surplus que l'abrogation, dans le moment actuel, de la décision du 3 juillet 1900, équivaudrait à la sanction officielle de pratiques condamnées par la morale et qui tombent sous le coup des dispositions du Code pénal; Que cette abrogation ne pourrait être prononcée que dans le cas où la guérison du Docteur Alexandre Favre aurait été scientifiquement constatée;

ARRÊTE: 1. La demande des pétitionnaires est écartée et l'arrêté du 3 juillet 1900 est maintenu.

2. Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle et il en sera remis un exemplaire aux pétitionnaires en la personne du citoyen Walter Biolley, député, à La Chaux-de-Fonds. Neuchâtel, le 19 septembre 1900.

Au nom du Conseil d'Etat, Le président, Frédéric SOGUEL. Pour le Chancelier et par Délégué, Le premier secrétaire, E. DARDEL.

BANQUE FEDERALE (Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES. le 24 Sept. 1900.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2 % de commission, de papier hancable sur:

Table of exchange rates for various countries including France, London, Germany, Italy, Belgium, Amsterdam, Rotterdam, Vienna, New-York, and Switzerland.

LES CYCLES COLUMBIA



ont obtenu le Grand Prix à l'Exposition universelle de Paris 1900, battant toutes les autres marques. Spécialité de roues libres avec frein automatique. Représentant: G. Vuilleumier, rue Léopold Robert 86

Advertisement for 'LE BAZAR UNIVERSEL' featuring 'POUR CAUSE d'achats' and 'M. Goetschel'.

SPIRAUX anti-magnétiques SPIRAUX Breguet SPIRAUX mous

En tous genres et toutes grandeurs. Forte réduction de prix dès ce jour. En vente chez LOUIS HUMBERT-PRINCE Rue de la Serre 10 LA CHAUX-DE-FONDS

ENCHÈRES

de bétail, de matériel agricole et de fourrages au CREUX, Cerneux-Péquignot.

Pour cause de cessation de culture M. FRITZ HEGGER et ses enfants exposeront au enchères publiques le vendredi 28 septembre 1900, à partir de midi, dans leur domicile au Creux Cerneux-Péquignot, ce qui suit:

Une pouliche de 3 ans 4 mois, bonne pour le trait et la course, un poulain de 6 mois, douze vaches portantes pour différentes époques, une génisse de 30 mois portante, quatre génisses de 18 mois, un hache-paille, un concasseur, une pompe à grand débit pour le purin, des seilloirs, des rondolets, deux chaudières en cuivre et quantité d'autres objets.

On exposera en outre un tas de foin bien conditionné d'environ 70 toises à consommer sur place.

Moyennant bonnes cautions, il sera accordé jusqu'au 1er février 1901, pour le paiement des échutes supérieures à 20 fr.

On ajoutera à ces enchères cinq vaches fraîches ou portantes pour différentes époques.

MACASIN

A louer dans un quartier populaire à l'ouest de la ville, un petit magasin avec deux belles chambres, cuisine et dépendances. Convientrait pour n'importe quel genre de commerce. Prix très modéré. S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75.

A vendre à Genève

un Atelier p^r petite mécanique bien outillé, avec un brevet à exploiter pendant 5 ans. S'adresser, sous chiffres Z. 6272 X., à l'Agence Haasenstein & Vogler, Genève.

Vente d'un Bienfonds au Valanvron (Chaux-de-Fonds)

Les enfants et petits-enfants de M. Aurèle DUCOMMUN-dit-Boudry et de sa femme défunte Constance née CALAME, vendront par voie d'enchères publiques le Samedi 13 octobre 1900, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, le beau bienfonds qu'ils possèdent au Valanvron commune de la Chaux-de-Fonds, à 40 minutes du village, lequel forme les articles 217 et 218 du cadastre et comprend trois maisons assurées contre l'incendie pour 21,000 fr. et de terrain en nature de champs, prés, pâturage et forêt d'une contenance de 218,077^m² (22 hectares environ).

Ce bienfonds sur lequel il existe 4 réservoirs d'eau suffit à la garde de 15 vaches et d'un cheval pendant toute l'année, il est d'une exploitation facile et à proximité immédiate d'une fromagerie bien établie.

L'entrée en jouissance aura lieu à la convenance de l'acquéreur jusqu'au 23 avril 1901.

S'adresser pour visiter l'immeuble à M. Aurèle Ducommun, au Valanvron, et pour les conditions à M. Auguste JAQUET, notaire à la Chaux-de-Fonds, Place Neuve 12.

VILLA

A vendre de suite à prix avantageux une belle villa nouvellement construite, située au plus beau point de Bienne, air salubre, vue splendide sur le lac et les Alpes. Pour renseignements s'adresser à M. J. P. Dür à Bienne.

Société de Consommation LA CHAUX-DE-FONDS

Ensuite d'achats très importants dans le vignoble vaudois nous vendons un excellent

La Côte véritable

ouvert, à 50 cent. le litre NEUCHÂTEL EXTRA bouché, le litre 75 cent.

Caisses à vendre depuis 20 cent. — S'adresser rue Numa Droz 111.

BAINS de GUTENBURG

Canton de Berne) 10412-2 ouverts jusqu'à fin octobre. Réputés efficaces contre les rhumatismes chroniques, les rhumatismes musculaires et articulaires, la sciaticque, les pâles couleurs, la nervosité, l'asthme, ainsi que comme station de repos après de graves maladies. Chambres agréables, jolis jardins, immenses forêts de sapins. Prix modérés. Prospectus gratuits. (n 3436 v)

La Fabrique des Billodes AU LOCLE

demande quelques poseurs de mécanismes après dorure pour petites et grandes pièces. Emploi immédiat et bien rétribué.

Fin de saison

10% D'ESCOMPTE sur les

Chapeaux GARNIS ET NON GARNIS

Chapeaux DE CADETS ET D'HOMMES

Tailles-blouses et Jupons pour Dames

Robes d'enfants Au 2123-31

Bazar Neuchâtelois

Place du Marché et Passage du Centre

On demande quelques bons Remonteurs

pour petites pièces cylindres. S'adresser à M. Charles Wetzel, Place de l'Hôtel de Ville, à Mor-teau (Doubs).

La Fabrique des Billodes AU LOCLE

offre place sérieuse et emploi rémunérateur à plusieurs remonteurs p^r petites et grandes pièces ancre bonne qualité.

La Fabrique des Billodes AU LOCLE

demande 1 termineur de boîtes habile, connaissant à fond le jouage après finissage des boîtes or et argent.

Gérance

Deux personnes demandent la gérance d'un commerce quelconque. S'adresser les offres sous initiales R. V. 12278 au bureau de L'IMPARTIAL.

41 FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

Vaillante Epée

PAR

M. DU CAMPFRANC

Et ces trois syllabes résonnaient comme un glas, le glas de sa puissance. Son dernier espoir s'était écroulé, c'était le cataclysme, l'effondrement, l'anéantissement...

— Waterloo!

Où, ces syllabes imitaient bien le son du battant qui frappe la cloche d'airain, la cloche qui pleure sur les morts.

Il sonnait aussi à l'oreille de la vivandière. Mme Cornélie, avec sa joue ensanglantée, errait, semblable à une âme en peine, sur la plaine fatale. Elle avait la tête comme fêlée, les nerfs tendus ainsi qu'à la fin d'un très long repas où l'on a trop bu jusqu'à l'aube. Ce qu'elle avait bu, ainsi, c'était l'air chargé le poudre. Les fumées d'une bataille grisent comme es vins.

Elle venait de se pencher sur une source d'eau vive qui coulait, claire et limpide, sous le soleil patinal; elle lavait le sang de sa blessure et se rempait toute la tête dans cette fraîche eau de source afin de dissiper son ivresse. Ses idées devenaient plus nettes. Que s'était-il donc passé?... La harriole était là, renversée, son cheval mort; et elle cherchait son régiment sans le trouver. Elle appelait ses aides de cantine, qui ne lui répondaient

plus: une bombe, ayant éclaté au milieu même de la cantine, avait éteint toutes les voix naguère si joyeuses.

L'eau limpide, en coulant sur son front, remettait au point son esprit, d'ordinaire si lucide; sa folle ivresse belliqueuse était tombée; elle n'était plus une vivandière affolée par la défaite; mais elle était redevenue une vaillante femme, au bon cœur, n'ayant qu'un désir: aider les brancardiers dans leur œuvre bénie de charité et de dévouement.

On les voyait de tous côtés, à genoux, entre les rangées d'hommes à terre. Avaient-ils cessé de vivre? ou respiraient-ils encore, ces soldats immobiles? Beaucoup n'étaient qu'évanouis, et les brancardiers tâtaient les pouls affaiblis, consultaient, sous les tuniques, le battement du cœur. Il n'était pas toujours aisé de reconnaître les blessés des morts.

La vivandière écoutait, regardait. Elle n'avait plus son regard sombre, menaçant. Elle ne visait plus, de son fusil, noir de poudre, l'ennemi qui terrassait l'Empire; mais ses grands yeux, inondés de larmes, allaient de la gauche à la droite du champ de bataille, et considéraient ceux qui étaient morts et que, la veille encore, elle avait vus vivants.

Elle regardait les vieux soldats de la garde aux moustaches grises, et les blonds adolescents d'un régiment de Marie-Louise. Ceux-là avaient quinze à seize ans... vingt ans à peine.

A ceux-là on avait dit: « Allons, mes petits Marie-Louise, allons, mes enfants, pour la France! » Et, avec la même fougue et le même héroïsme que les vétérans, ils avaient commencé le feu et fait face à la mort. Ils étaient partis quatre cents... on en comptait trois cents sur le sol!

Et Mme Cornélie murmurait: — Ah! pauvres enfants... pauvres enfants, si jeunes, sachant à peine se servir de leurs armes. Pauvres enfants, vrai de vrai! c'est un massacre... un massacre d'innocents...

Et elle s'attendait à considérer ces adolescents foudroyés, ces enfants amenés au feu avant l'âge, et tombés comme les vétérans.

— Pauvres enfants! Ils étaient pleins d'illusions, les petits Marie-Louise. Disant adieu à leur mère, ils étaient partis, volontairement, pour cueillir des lauriers... les lauriers d'or de l'empire. Mais hélas! la couronne glorieuse n'avait pas été tressée, et les pauvres petits héros ne serviraient qu'à donner de la pâture aux

corbeaux, qui, déjà, tourbillonnaient au-dessus des morts.

Les brancardiers continuaient de donner les premiers soins et de diriger les blessés vers les diverses ambulances. Avec quelle adresse ils immobilisaient les membres fracturés, de façon à rendre sans danger le transport. S'ils reconnaissaient une hémorragie, ils l'arrêtaient en comprimant les artères à l'aide de petites pinces, dont ils s'étaient munis à l'avance.

Les religieux d'un couvent voisin s'étaient joints à cette petite armée de pacifiques, et ces hommes de Dieu, en longue robe brune, soutenaient ceux des blessés qui pouvaient encore se traîner, et portaient les autres, dans leurs bras, ainsi que de faibles enfants.

Parfois, ils se mettaient à deux ou trois, selon la difficulté, pour étendre le patient sur le brancard. On voyait aussi, çà et là, la cornette blanche de quelque sœur de charité: les saintes filles s'approchaient, avec un cordial, pour rendre de la force aux évanouis; ou bien encore, avec un bidon d'eau fraîche puisée à la source voisine. Quand les brancardiers avaient dégagé des tas de morts, ceux qui respiraient encore; quand ils avaient retourné sur le dos ceux qui étaient tombés sur la face, et qui étaient en train d'étouffer, la bouche dans une mare de sang, les petites sœurs grises, à la blanche cornette, restaient à genoux pendant de longs instants, s'efforçant de ranimer le blessé par des lotions d'eau fraîche. Elles attendaient patiemment jusqu'à ce qu'il eût ouvert les yeux.

Mme Cornélie les regardait attentive. Celles-là avaient des mains douces et légères, que Dieu avait faites exprès pour soigner les malades. Et quand les soins étaient inutiles, quand il eût été même dangereux de remuer le blessé pour le placer sur une civière, la sœur, à genoux, lui donnait un regard compatissant et lui parlait du ciel. Alors, lui, murmurait une dernière prière, puis, prenant pour suprême confidence l'ange de charité, dont il ignorait même le nom, il balbutiait:

— Vous savez, ma sœur, puisque j'ai mon compte, il faudra écrire au village; mais ne pas dire le chose trop brusquement... préparez ma vieille mère, vous savez bien comment on dit ces nouvelles-là.

Et la sœur mettait le nom du village et l'adresse du blessé dans sa mémoire pour, dès le lendemain, accomplir la recommandation suprême. Le blessé expirait; et, souvent, sur sa pauvre figure pâle,

s'immobilisait le sourire avec lequel il venait de remercier la sœur.

Mme Cornélie continuait ses lamentations. — Pauvres enfants! pauvres enfants!

Et puis, tout à coup, elle s'arrêta pâle d'épouvante: elle venait d'apercevoir Bernier étendu sur le sol, la jambe enlevée par un boulet.

— Oh! mon Dieu! cria-t-elle. Oh! mon Dieu mon pauvre Bernier!

Et elle fondit en larmes. Il lui tendit les bras.

— Oui, oui, ma chère femme, je sais que tu m'a toujours porté bien de l'amitié. Ah! pour que d'vieux endurcis comme nous se laissent aller à pleurer, il faut qu'ils aient bien du chagrin; je regrette de te quitter, Cornélie.

Héroïquement, le vieux brave retrouva son sourire.

— C'est égal, avant de passer l'arme à gauche, j suis content de t'avoir revue. Embrasse-moi, ma bonne femme, si tu trouves une place sur ma sal figure pour y mettre un baiser d'adieu.

Mais elle ne voulait pas qu'il mourût, et retrouvant son ardeur vénéral:

— Eh! non, non, mille fois non, on ne va pas t laisser périr sur l'herbe: on va t'apporter à l'ambulance et te raccommoder de partout. Tu as la vi dure, mon brave Bernier: tu guériras. On te remettra une jambe.

Il eut une moue presque comique.

— Ah! une quille de bois! je n'y tiens guère à ça! Pâton-là.

Madame Cornélie avait fait signe aux religieux de se pencher sur le blessé. Il haletait; mais entre se hoquets, il continuait: — Mais allez donc aux autres plutôt... Ceux qui sont blessés mortellement ne comptent plus. Adieu tous... ça m'étouffe... Vive la France!

Il fermait les yeux, il n'avait plus la force de parler; puis, la voix éteinte, il s'évanouit.

Mme Cornélie, la main sur le cœur du vieux brave, sentit encore un battement, et s'adressant aux religieux: — Il respire, emportons-le. Ah! vrai de vrai! moi je saurai bien le guérir avec mes onguents. Pour sûr, j'en ai guéri de plus massacrés que lui.

(A suivre.)

L'IMPARIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours excepté le Lundi.

Nouvelles étrangères

France. — Paris, 22 septembre. — A son arrivée au banquet des maires, M. Loubet a été salué par de chaleureuses acclamations de la foule. Le président était accompagné des présidents du Sénat et de la Chambre et des ministres. Il est venu dans un landau attelé la Daumont, escorté par un escadron de cavalerie. Le discours de M. Loubet a été interrompu plusieurs fois par de chaleureux applaudissements. Le banquet terminé, une ovation enthousiaste a été faite au président. Au départ de ce dernier, l'immense clameur de « Vive Loubet ! Vive le président ! Vive la République ! » a salué M. Loubet qui a ensuite reçu une partie des maires. Tandis que l'autre partie assistait à la fête offerte à l'Exposition.

Paris, 22 septembre. — Au moment où le champagne commençait à circuler, au banquet des maires, Max Régis s'est levé et a pris la parole pour « apporter à la République le salut de la ville d'Alger. Cette manifestation a provoqué des témoignages de sympathie et des marques d'hostilité à l'égard de Max Régis. Des paroles vives ont été échangées. Enfin, la police a mis un terme à l'incident en emmenant le maire d'Alger.

Voici le menu du banquet :

- HORS-D'ŒUVRE
- Darnes de saumons glacées Parisienne
- Filet de bœuf en Bellevue
- Pains de canetons de Rouen
- Poulardes de Bresse rôties
- Ballotines de faisans Saint-Hubert
- Salade Potel
- Glaces Succès. — Condés
- DESSERT

VINS

- Preignac en carafes — Saint-Julien en carafes
- Haut-Sauternes
- Beaune — Margaux J. Calvet 1887
- Champagne Montebello
- Café-Liqueurs

Paris, 23 septembre. — La fête donnée à l'Exposition en l'honneur des maires a parfaitement réussi. La température était très douce. Les retraites aux flambeaux ont été accueillies par des acclamations. L'illumination était merveilleuse et Paris avait l'aspect des jours de grande fête. Aux abords de l'Exposition, sur les terrasses, des cafés, sur les boulevards et sur les voies principales, l'animation était extraordinaire. Partout où les maires apparaissaient, on les acclamait et ils paraissaient enchantés de l'accueil qui leur était fait. Tous les monuments publics et beaucoup de maisons particulières étaient pavonisés et illuminés. Aucun incident sérieux ne s'est produit.

La réception des maires à l'Élysée a été l'occasion d'une manifestation enthousiaste en l'honneur de M. Loubet. A 5 h., le président et les ministres se sont rendus à la salle des fêtes de l'Exposition, où Mme Loubet était déjà arrivée. Les maires ont défilé devant eux jusqu'à 6 heures et demie.

Paris, 23 septembre. — Les journaux sont unanimes à constater que la journée d'hier a été glorieuse pour la France et pour la République. Elle constitue un digne pendant de la fête grandiose de la Fédération du 14 juillet 1790.

Le Journal officiel, rendant compte de la fête dans une courte note, dit en particulier que l'empressement des municipalités françaises à témoigner leurs sympathies au chef de l'Etat avait d'avance transformé cette réunion en une nouvelle fédération des communes de la République française.

Paris, 23 septembre. — Une dépêche de Nancy dit que dix soldats du 37^{me} d'infanterie qui, durant les manœuvres, avaient profité du séjour du régiment dans des cantonnements près de la frontière pour tromper la surveillance des autorités et se rendre, à l'aide de déguisements, sur territoire allemand, ont été punis de 60 jours de prison.

Paris, 23 septembre. — Au congrès international socialiste, M. Jaurès a prononcé un discours dans lequel il a dit : « N'oublions pas que nous sommes le grand parti socialiste international, qui, sans négliger les réformes immédiates, doit se souvenir de son but : la disparition complète du capitalisme. » M. Jaurès a terminé en exprimant l'espoir que le parti socialiste français, s'inspirant de l'exemple donné par les Allemands, réaliserait son unité pour préparer ensuite l'unité parmi les hommes. M. Singer a répondu. Il a exprimé l'avis que le parti socialiste doit lutter contre l'oppression politique et contre l'exploitation économique. Il a aussi préconisé l'unité.

Allemagne. — La grève des ouvriers des chantiers de Hambourg est terminée.

Depuis quelque temps déjà de nombreuses défections se produisaient parmi les grévistes.

Avant-hier, à l'issue d'une réunion, la reprise du travail avait été votée par plus de 1500 voix contre 800 opposants. La validité de ce vote ayant été contestée, une nouvelle votation a eu lieu hier matin et a redonné la même forte majorité pour la fin de la grève.

Cette-fois n'est pas un succès pour les ouvriers des chantiers de Hambourg. L'organe général du socialisme allemand, le Vorwärts, doit lui-même en convenir. Les ouvriers reprennent le travail aux conditions anciennes, auxquelles les entrepreneurs de constructions maritimes avaient refusé de rien changer.

Italie. — On mande de Rome, le 22 septembre :

M. Vismara, chef de la direction générale de la sûreté italienne, rentrant chez lui à minuit, a été attaqué à l'improviste et a eu le crâne fendu d'un coup de hachette. La blessure paraît mortelle. L'assassin est en fuite.

Angleterre. — Les filatures de coton de Manchester, dans une réunion tenue hier, ont décidé la fermeture de toutes les filatures employant du coton américain, pendant douze jours au mois d'octobre.

Cette mesure est motivée par le désir de combattre l'accaparement du coton en Amérique, en limitant la production, et, par conséquent, les demandes de coton brut.

Turquie. — Constantinople, 23 septembre. — Un incendie a détruit dans le faubourg d'Askeui, 150 maisons et 40 boutiques, un établissement de bains et une synagogue.

Grèce. — Athènes, 23 septembre. — Le prince Georges venant de Crète est arrivé. Au moment où il montait en voiture pour aller au palais, un individu que l'on dit être un ancien officier et qui paraît ne pas avoir son bon sens s'est jeté à la tête des chevaux de l'équipage du prince royal et a saisi les rênes. Il a été arrêté et trouvé porteur d'un revolver.

Etats-Unis. — New-York, 22 septembre. — Un violent orage s'est déchaîné jeudi soir dans la région nord et nord-est du Texas, causant à la récolte du coton des dégâts estimés à 10 %.

New-York, 22 septembre. — Les dégâts occasionnés par l'ouragan d'avant-hier se sont étendus sur un rayon de cent milles autour de Dallas.

New-York, 22 septembre. — Le shérif de Schenandoah a demandé qu'on lui envoyât des troupes.

La municipalité a donné l'ordre de fermer tous les débits de boissons et a interdit la vente d'armes à feu et de munitions. Les étrangers ont tenu des réunions. On craint des troubles si les renforts n'arrivent pas bientôt. Trois régiments et une batterie d'artillerie sont partis de Harrisbourg. La grève a été précipitée par la fermeture de six houillères, vendredi matin.

La guerre au Transvaal

Lisbonne, 22 septembre. — Le gouvernement n'a pris encore aucune décision relative à la situation créée par l'annexion des républiques du Transvaal et de l'Orange. Tout fait croire qu'il considérera cette annexion comme légitime et ne reconnaîtra plus le président Kruger et ses consuls.

Londres, 22 septembre. — Lord Roberts télégraphie de Pretoria, en date du 21 : Lord Methuen a attaqué un convoi boer ; il s'est emparé d'un canon perdu à Colenso par les Anglais, de 1200 têtes de bétail, de 26 fourgons, de 28 prisonniers et d'une quantité de munitions.

Le Cap, 22 septembre. — Christian de Wet avait pris position près de Vryheid pour barrer la route au général Hildyard ; mais sa position ayant été tournée par l'infanterie montée, il a dû se retirer.

Sur la situation à ce jour, le Temps écrit : En somme, la dernière armée boer, au sens propre du mot, s'est désagrégée. Cela ne veut nullement dire que la lutte a cessé, mais cela signifie qu'elle a finalement changé de caractère, que la guerre de partisans seule va se poursuivre.

C'est ce qu'avait prévu la trop fameuse proclamation par laquelle lord Roberts prétend mettre hors les lois de la guerre les petits corps désorganisés qui continueront la résistance dans des conditions nouvelles. Lord Roberts et ses conseillers feraient bien de re-

lire les proclamations analogues de Napoléon, de Joseph, du maréchal Jourdan, des maréchaux et généraux de l'empire employés dans la guerre d'Espagne. Ils constateraient l'impuissance de ces mises hors la loi d'un peuple de guerilleros.

S'ils jetaient les yeux en même temps sur les discours et les écrits consacrés en Angleterre à ces documents, ils verraient aussi le jugement porté par la conscience du monde civilisé sur de pareils abus du droit de belligérance régulière.

Les généraux Kelly-Kenny et Rundle ont de quoi les occuper en s'efforçant d'écraser les bandes qui ont leur quartier général à Doornberg et qui ont combattu l'autre jour à Bronkhorstfontein, détruit le chemin de fer à Leeuwspruit, assiégé et peut-être pris la garnison de Schweizernekke et surpris la police et la yeomanry à Bullfontein. Ce ne sont pas là des symptômes de pacification.

Quand bien même lord Roberts, appelé à succéder à lord Wolseley comme commandant en chef et à couvrir de son prestige le ministère Khaki, aura passé la main à lord Kitchener, la grande guerre pourra bien se ravaler au niveau d'opérations de police ; la tâche, au lieu d'être glorieuse, sera ingrate : il n'en sera pas moins prématuré de parler de paix et de considérer comme achevée l'œuvre de la conquête.

Les affaires de Chine

Washington, 23 septembre. — Le département d'Etat publie les notes qu'il a adressées à l'Allemagne, à la Russie et à la Chine.

Dans sa réponse à l'Allemagne, le gouvernement des Etats-Unis émet l'opinion que le châtiement des auteurs des crimes qui ont ensanglanté la Chine semble devoir s'imposer parce qu'il importe de prévenir le retour de faits semblables. Le gouvernement pense, d'autre part, que la dégradation des coupables par les autorités impériales elles-mêmes constituerait le procédé le plus efficace. Il lui semble également qu'il y aurait justice à ce que l'on donnât à la Chine l'occasion de se réhabiliter. Les Etats-Unis se déclarent d'ailleurs disposés à admettre que le châtiement des coupables soit un des points essentiels à régler dans les négociations préliminaires qui vont s'ouvrir.

Dans sa note à la Chine, le gouvernement des Etats-Unis déclare accepter Li-Hung-Chang et le prince Ching comme plénipotentiaires. M. Conger sera autorisé à se mettre en relations avec eux.

Shanghai, 23 septembre. — Le comte de Waldersee est parti le 22 dans l'après-midi pour Takou.

Washington, 23 septembre. — La note des Etats-Unis dit que l'Amérique a commencé à réduire ses effectifs en Chine en ne laissant que le nombre d'hommes nécessaires à la garde de la légation américaine, et que le gouvernement ne se propose pas de coopérer à des opérations offensives avec les troupes allemandes conduites par le comte de Waldersee.

Washington, 23 septembre. — Dans sa réponse à la Russie, le cabinet de Washington dit qu'il n'a pas l'intention, quant à présent, de rappeler sa légation de Pékin.

St-Petersbourg, 23 septembre. — D'après les avis qui ont cours dans les milieux politiques, la Russie se préoccuperait avant tout, en ce qui concerne les conditions à poser à la Chine, d'obtenir des garanties contre le renouvellement des troubles dont elle vient d'avoir à souffrir. Sans avoir la prétention d'annexer la Mandchourie, elle demanderait à occuper militairement, jusqu'à nouvel ordre, certains points importants et elle réclamerait de la Chine le retrait immédiat de ses troupes, ainsi que la suppression des forts, des arsenaux et des dépôts d'armes et de munitions.

Chronique suisse

Franchise de port pour militaires en service et cartes postales. — Un article évidemment inspiré par la bureaucratie postale, si même il n'émane pas directement de l'administration des postes, demande rien moins que la suppression de la franchise de port pour les cartes postales illustrées expédiées par les militaires en service actif.

L'auteur de cet article était (ou était) son argumentation en disant que depuis l'apparition de la carte postale illustrée, les militaires en service ne se font pas faute d'user des services de la poste pour expédier à tous et à

toutes de leurs nouvelles au moyen des cartes postales illustrées avec à peine quelques lignes ou quelques mots d'écrit.

On a usé et abusé de la franchise de port pour « encombrer les boîtes aux lettres, sacs d'expédition et envois postaux », paraît-il, aux rassemblements de troupes de 1899.

« Or, dit l'article en question, ceux auxquels incombe ce travail aimeraient bien le restreindre ou le supprimer. »

Ce n'est pas plus malin que ça ! Reste à savoir si ça prendra.

Vins vaudois. — Il résulte d'une communication du Syndicat des vins vaudois qu'il ressort d'une enquête sur la situation viticole dans le canton de Vaud que la récolte est abondante, sans cependant atteindre celle de 1893. La qualité sera excellente, à la suite de la beauté exceptionnelle du mois de septembre. On signale de nombreuses demandes de la Suisse orientale. Les prix s'établissent pour la Petite-Côte et les environs de Lausanne à 25 centimes, pour la Grande-Côte 25 à 28 centimes, pour le Lavaux 35 à 40 centimes le litre. On signale d'importants achats faits par des spéculateurs de Bâle.

Entreprises de transport. — Le comité central de l'Association du personnel des entreprises suisses de transport a fixé au 18 novembre à Lucerne son assemblée des délégués. Le tractandum principal est le suivant :

La situation des chemineaux à la veille du passage des chemins de fer à l'Etat et les postulats dont la réalisation doit être poursuivie avant et après le passage des lignes à l'Etat.

Peintres et sculpteurs. — 60 membres ont pris part à l'assemblée générale de la Société suisse des peintres et sculpteurs. MM. Arnold Boecklin, Rittmeyer, Lachenal, ancien conseiller fédéral et Heaton, de Neuchâtel ont été nommés membres d'honneur.

Berne continue à être le bureau central et M. Max Girardet, graveur, est confirmé dans sa charge de président.

Une commission spéciale de 5 membres est chargée d'adresser une requête aux autorités fédérales pour leur demander de ramener le crédit pour les Beaux-Arts à la somme précédemment accordée, 100,000 fr.

Le vœu a été émis qu'une division spéciale soit organisée dans les expositions nationales d'art pour la peinture sur verre, l'art décoratif, l'émail, la céramique d'art, etc., etc.

Nouvelles des Cantons

BERNE. — L'emprunt communal de Bienne de 4 millions et demi, a été voté par 817 voix contre 137.

ZURICH. — *Manteau sauveteur.* — On a expérimenté, la semaine dernière, sur le lac de Zurich, un appareil de sauvetage qui permettrait de se maintenir sur l'eau indéfiniment. C'est une sorte de manteau en moëlle de sureau. Deux soldats d'infanterie complètement équipés, fusil à part, s'en sont revêtus et ont piqué une tête dans le lac. A l'étonnement des spectateurs, au nombre desquels se trouvaient un représentant du département militaire fédéral et les attachés militaires de la France et de l'Angleterre, ces fantassins se maintenaient et se montraient à la surface sans aucun effort. L'expérience a été répétée, à plusieurs reprises, avec le même succès.

Cet appareil insubmersible est pourvu de poches, contenant dans des étuis absolument imperméables, des aliments solides et liquides, et des fusées pour permettre au naufragé de signaler sa présence pendant la nuit. Sans ces accessoires, le manteau de sureau pèse 500 grammes.

GENÈVE. — *Fausse monnaie.* — Le Journal de Genève a eu sous les yeux une pièce de cinq francs fausse à la légende de Liberté, Egalité, Fraternité (effigie de l'Hercule) et au millésime de 1873. Cette pièce, fort bien imitée, sauf la tranche, rend un son argenté semblable à s'y méprendre à celui des pièces en cours. Elle est toutefois reconnaissable à son toucher savonneux, à son aspect noirâtre et à son poids. Elle pèse cinq grammes de moins que les bonnes.

— Dimanche, peu après 4 h., à 2000 mètres environ de la rade de Genève, un bateau de pêche est venu se jeter sous les palettes du Bonnard, faisant service de l'express. Ce bateau a été mis en pièces.

Le nommé Jacques Moimey, charpentier, Fribourgeois, qui la montait s'est noyé et son corps n'a pas encore pu être retrouvé.

Monney était marié et père de deux enfants. Les passagers du Bonivard ont fait au profit de sa veuve une quête qui a été très fructueuse.

Chronique du Jura bernois

Un Bulgare nommé Kostoff, suivant depuis un certain temps les cours du technicum de Bienne, a invité vendredi soir un de ses compatriotes, venu à Bienne aussi pour faire ses études dans le même établissement, à une promenade en bateau sur le lac.

Cet exploit accompli, le brigand se dirigea tranquillement vers la terre, et se rendit dans sa chambre, où il se mit au lit comme si de rien n'était.

Son malheureux compagnon, que Kostoff avait cru mort, put cependant regagner le rivage à la nage. Il appela au secours. Des personnes qui étaient accourues le conduisirent à Nidau, d'où il fut dirigé sur Bienne.

Bienne. — Une foule très grande s'est rendue à Bienne pour assister à la première journée de la fête centrale des cadets bernois. Les corps de cadets de Berne, Bienne, Berthoud, Herzogenbuchsee, Langenthal, Huttwyl, ainsi que ceux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, au total de 1800 cadets avec sept canons y ont pris part.

Cette première journée a été consacrée plus spécialement aux divertissements et aux jeux. Un cortège a parcouru la ville, puis les cadets biennois se sont livrés devant leurs camarades à des exercices libres.

Dans la soirée, un feu d'artifice a été tiré et une série de tableaux vivants a été représentée; un grand cortège aux flambeaux a clôturé cette première journée.

Chronique neuchâteloise

Caisse cantonale d'assurance populaire. — Le Conseil d'administration de la Caisse cantonale a été réuni samedi 22 septembre. Il a pris connaissance du rapport de la Commission de contrôle, qui a procédé à un pointage minutieux des écritures et de la comptabilité, et qui propose au Conseil d'Etat l'approbation de la gestion du Conseil d'administration et des comptes présentés.

Il a adopté le rapport présenté par le bureau du Conseil d'administration, rapport qui va être publié et mis à la disposition des assurés.

Pendant l'exercice qui a commencé le 1er mai de l'année 1899 pour être clôturé le 31 décembre de la même année, la caisse cantonale a payé aux familles de 73 assurés décédés la somme de fr. 50,170 et elle a remboursé à 331 sociétaires âgés de 60 ans et plus une somme de fr. 74,274.85.

Elle a reçu pour le même exercice 2,126 demandes d'inscriptions nouvelles.

Saint-Blaise. — M. et Mme Alexandre de Dardel, entourés de quatre enfants et vingt petits-enfants, ont célébré vendredi leurs noces d'or.

Val-de-Ruz. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Jean Gicot aux fonctions de curé de la paroisse catholique du Val-de-Ruz, en remplacement du citoyen Joseph Alix, démissionnaire.

Régional des Brenets. — Résultats du trafic et des recettes de l'exploitation pendant le mois d'août 1900:

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include voyageurs (17,278), tonnes de bagages (15), animaux vivants (3), tonnes de marchandises (86), Total (Fr. 5695 65), Recettes du mois correspondant de 1899 (Fr. 5399 64), and Différence en faveur de 1900 (Fr. 296 01).

Chronique locale

Concert du 27. — Nous nous sommes laissé dire, non sans satisfaction, qu'un gros et légitime succès attend les Amis du Théâtre dans le concert organisé par eux pour jeudi prochain. Tant mieux; ils méritent d'autant plus les encouragements qu'eux-mêmes ne retiennent aucun bénéfice, sinon moral, de ce concert destiné, comme on sait, à grossir la modeste subvention théâtrale accordée par notre ville.

Front sitôt parti qu'il leur échoit à peine. Les amateurs de représentations y auront donc double avantage. Car, à côté de l'œuvre à soutenir, les Amis du Théâtre ont voulu offrir à notre population un concert qui soit di-

gne en tous points et du but poursuivi et de son goût marqué pour la bonne musique.

Jetons plutôt un coup d'œil rapide sur son programme.

L'Odéon, dont la réputation n'est plus à établir, jouera, après une marche d'ouverture, deux fantaisies, sur la Bohémienne, de Balfé, et sur l'opéra la Juive, de Halévy.

L'Helvétia réserve aux spectateurs des émotions musicales intenses par l'interprétation, très soignée, des Pigeons voyageurs, de Ritz, et du beau chœur de Rosset, La Nuit.

M. F. Rubattel, de sa voix de baryton chaude et bien timbrée, nous dira, avec le sentiment qu'on lui connaît, le Chant bachique d'Hamlet, du maître Thomas, ainsi que deux des plus ravissantes romances écrites par ce charmeur qu'on nomme Paul Delmet.

Notre aimé piston solo, M. G. Verthier, fera une quasi-réapparition sur notre scène en exécutant, avec sa verve habituelle, le 3e solo pour cornet à piston, de Maury.

Et Mme Yung? La sympathique cantatrice a donné au programme deux airs pour soprano qui feront les délices de chacun. C'est d'abord la Sonnambule, de Bellini, toute hérissée de vocalises, avec laquelle elle jouera avec sa dextérité de voix étonnante. Ce sera encore le Grand air du Pré aux Cleres, déjà entendu, mais qu'on viendra ouïr encore avec d'autant plus de plaisir; on sait que l'accompagnement, pour piano et violon, sera tenu par Mme Jeanneret-Perret et M. G. Panillon.

Mais pourquoi en dire tant? La cause est déjà gagnée, n'est-il pas vrai? Pourtant, nous eussions manqué de charité en n'avertissant pas les intéressés à temps.

N. B. — Rappelons que les cartes seront numérotées, sur présentation, au bureau de location Bourgeois.

Une omission nous a fait oublier, l'autre soir, d'indiquer le magasin de blanc J. Gähler parmi la liste des dépôts de cartes.

Vélo-Club. — Résultats du concours du Vélo-Club Chaux-de-Fonds du 23 septembre. Parcours Chaux-de-Fonds, Locle, Brenets, Clos-Rondoz, Col des Roches et retour (33 1/2 kilomètres):

Table with 2 columns: Rank and Name/Time. Lists winners like Arthur Engel (1 h. 2 m. 52 s.), Léon Mairot (1 h. 3 m. 15 s.), Paul Muriset (1 h. 7 m. 25 s.), Louis Stram (1 h. 9 m. 7 s.), Léopold Senstag (1 h. 10 m. 35 s.), Paul Fêlé (1 h. 13 m. 53 s.), Joseph Bozonnat (1 h. 15 m. 20 s.), Ch. Scheibenstock fils (1 h. 15 m. 53 s.), Arnold Chopard (1 h. 15 m. 55 s.), Fernand Girardin (1 h. 17 m. 15 s.), Ernest Breit (1 h. 24 m. 15 s.), Hermann Berner (1 h. 26 m. 25 s.).

Courses de vétérans

Aller et retour Métropole Crêt du Locle, deux fois:

Table with 2 columns: Rank and Name/Time. Lists winners like Emile Tolk (37 m. 4 s.), Léon Gauthier (39 m. 45 s.), Fritz Montandon (40 m. 50 s.), Gaspard Fournou (45 m. 14 s.).

Foot-Ball. — Hier s'est joué aux Crêts le premier match comptant pour le championnat neuchâtelois de seconde catégorie entre les équipes de Corcelles F. C. I. et Chaux-de-Fonds F. C. II. Cette dernière, après une lutte superbe, est sortie victorieuse par six buts à zéro.

Nos félicitations. (Communiqué.)

Fêtes israélites. — Les Israélites célèbrent aujourd'hui et demain leur Nouvel-An.

Alerte. — Ce matin à 6 heures les agents du poste de l'Abeille étaient appelés pour un commencement d'incendie rue du Nord n° 131. Un hydrante fut aussitôt mis en action, et au bout d'une heure de travail on était maître du feu. Celui-ci avait pris on ne sait encore comment, dans un tas de foin.

La Scène

HUITIÈME ANNÉE. Revue théâtrale paraissant à La Chaux-de-Fonds chaque soir de représentation.

Les annonces pour la Saison 1900-1901 sont reçues dès ce jour Case 903 ou Librairie Courvoisier. Numéro-Spécimen à disposition.

LA SCÈNE se distribue GRATUITEMENT.

Dernier Courrier et Dépêches

Londres, 24 septembre. — On télégraphie de Pékin au Times que le général Yunglu est retourné à Pékin. Un décret impérial le désigne comme membre de la commission de paix, malgré les puissances.

Londres, 24 septembre. — On télégraphie de Shanghai au Times que le châtimement des instigateurs des troubles rencontre une opposition excessive auprès de l'impératrice douairière.

Agence télégraphique suisse.

Rorschach, 24 septembre. — Les officiers de la station allemande d'aérostation sont arrivés.

Demain au soir, aura lieu, sauf imprévu, la seconde ascension du ballon.

Morges, 24 septembre. — La mise des vendanges est fixée au vendredi 28 septembre, et le commencement des vendanges au jeudi 4 octobre.

Rome, 24 septembre. — La grève des cochers de fiacres a éclaté de nouveau: elle est due à la prétention de limiter le service des tramways.

Pretoria, 24 septembre. — Les Anglais ont poursuivi les troupes boeres qui étaient venues attaquer les soldats anglais qui gardent la ligne de chemin de fer à Sandriver; un corps considérable est à la poursuite de De Wet.

Senekal, 22 septembre. — Il n'y a plus de Boers entre Winbourg et Senekal, ils se concentrent à Lyndley.

Takou, 19 septembre. — Li-Hung-Chang a lancé une proclamation destinée à être affichée dans les principales villes du Tchili, prescrivant aux soldats et au peuple d'exterminer les Boers.

Toutes les autorités qui ont abandonné leurs postes seront arrêtées et remplacées.

Paris, 24 septembre. — M. Loubet a terminé hier la réception des 22,000 maires de France dont il n'avait reçu samedi que la moitié. Comme pendant la première réception les maires ont par leurs acclamations manifesté leur sympathie pour M. Loubet et leur dévouement à la République.

Pékin, 24 septembre. — L'ambassade allemande de Pékin partira vendredi prochain pour Shanghai.

Bienne, 24 septembre. — Ce matin, de 7 h. à midi, ont eu lieu les manœuvres des cadets sur les hauteurs de Belmont et de St-Nicolas. Les corps de cadets de Bienne, de l'Orphelinat de Berne et de Busswyl représentaient l'ennemi, qui dut reculer jusqu'à St-Nicolas.

Le combat a cessé et les cadets ont bivouaqué.

A 1 1/2 h. tous les corps sont repartis pour Bienne.

Le temps est superbe et chaud. Aucun accident.

Londres, 24 septembre. — On mande de Shanghai au Times que Li-Hung-Chang a prévenu par dépêche les autorités de Shanghai qu'il est impossible de livrer le prince Tuan et les autres hauts personnages réclamés, et qu'en conséquence la paix ne peut être conclue.

Le Daily News apprend de Shanghai que le prince Tuan est nommé président du Grand Conseil.

Lourenço-Marqués, 24 septembre. — Les Boers passent sur territoire portugais; ils rendent leurs armes et ont détruit leur gros canon.

Extrait de la Feuille officielle

Bénéfices d'inventaire

De Jacob-Emile Meier, commis postal, originaire de Greiffensee (Zurich), domicilié à Neuchâtel, où il est décédé. Inscriptions au greffe de paix de Neuchâtel jusqu'au 20 octobre. Liquidation le 23 octobre, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel.

Publications matrimoniales

Le citoyen Charles-Albert Burkhardt, employé de chemin de fer, et demoiselle Pauline-Louise Copplet, émailleuse, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont conclu un contrat de mariage qui stipule le régime de la séparation de biens.

Le tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds a prononcé une séparation de biens entre les époux:

Rosina Loosli née Haslebacher, ménagère, et Friedrich Loosli, épicière, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds.

Jean-Arthur Wicht, horloger, et Marie-Eugénie Wicht née Rey, tailleur, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds.

Notifications édictales

Est cité à comparaître:

Albert Moulin, Français, ouvrier papetier, précédemment à Serrières, le mardi 16 octobre, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel, devant le tribunal correctionnel. Prévention: Abus de confiance.

Publications scolaires

Colombier. — Maîtresse d'ouvrages à Paiguille. Obligations: 22 heures par semaine, dont 4 à l'école secondaire et 18 à l'école primaire. Traitement: 1080 fr. Examen de concours: le 22 octobre. Entrée en fonctions: le 1er novembre.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, jusqu'au 30 septembre, au président de la Commission scolaire et en avisant le secrétaire du Département de l'instruction publique.

Boudry. — Institutrice de la VIe classe mixte. Obligations: celles prévues par la loi. Traitement: 1080 fr. Examen de concours: le mardi 2 octobre. Entrée en fonctions: après les vacances des vendanges.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, jusqu'au 27 septembre, au président

de la commission scolaire et en avisant le secrétaire du Département de l'instruction publique.

Brot-Plamboz. — Institutrice de la classe mixte des Petits-Ponts. Obligations: celles prévues par la loi. Traitement: 1800 fr., plus l'augmentation légale. Examen de concours: le 29 septembre. Entrée en fonctions: le 1er octobre.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, jusqu'au 27 septembre, au président de la commission scolaire et en avisant le secrétaire du Département de l'instruction publique.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Des 20 et 21 septembre 1900

Recensement de la population en Janvier 1900: 1900: 33,465 habitants, 1899: 32,238

Augmentation: 1,227 habitants.

Naissances

Vuillemin Emile-Arthur, fils de Jules-Albert, facteur postal, et de Victorine née Choux, Bernois.

Krähenbühl René-Charles, fils de Charles, horloger, et de Jeanne née Dubois, Bernois.

Ullmo Gaston-Georges, fils de Gaspard, négociant, et de Léonie née Dreyfus, Neuchâtelois.

Promesses de mariage

Giaque Emile, graveur, et Jeanne Karlen, horlogère, tous deux Bernois.

Brandt-dit-Grieurin Jules-Arnold, remonteur, Neuchâtelois et Bernois, et Dubois Louise-Angèle, horlogère, Neuchâteloise.

Mariages civils

Von Deschwanden Heinrich, appareilleur au gaz, Unterwaldien, et Bühlmann Maria, Bernoise.

Zbinden Léon, garde communal, Fribourgeois, et Moser née Zwygart Anna-Maria, repasseuse en linges, Bernoise.

Portmann Auguste-Adémard, mécanicien, Lucernois, et Kohler Pauline-Bertha, Bernoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

23473. Irène Blumette, fille illégitime, Bernoise, née le 15 mai 1900.

23474. Luippold Elisa-Margaritha, fille de Gottlieb-Albert, et de Louise née Thöner, Wurtembergeoise, née le 31 mars 1900.

23475. Aubry Jeanne-Louise, fille de Victor et Hermine Philomène Joly, Bernoise, née le 7 juillet 1900.

Inhumée aux Eplatures

316. Woog née Bloch Rosalie, épouse de Isaac Française, née le 12 avril 1831.

Le meilleur tonique des nerfs

Deux qualités essentielles sont nécessaires à un médicament qui doit être employé contre l'anémie, maladie qui provient de l'épuisement du sang ou contre les maladies nerveuses, conséquence de l'affaiblissement des nerfs. Ces deux qualités, les Pilules Pink les possèdent au plus haut degré et elles sont indispensables dans les deux cas que nous venons d'indiquer. Elles sont très efficaces, en effet, contre l'anémie, la chlorose, les suites de maladies, d'excès de travail ou autres qui ont engendré une faiblesse générale; elles le sont également dans les cas de neurasthénie, de sciaticque et de danse de Saint-Guy. Elles renouvellent le sang le plus affaibli, elles reconstituent le sang le plus impur. Elles tonifient les nerfs et sont pour les vieillards eux-mêmes le gage d'une vie longue et saine. Mme Mélanie Aufranc à Orvin, canton de Berne, en a éprouvé les effets bienfaisants.

C'est une joie pour moi, de vous annoncer l'heureux résultat que j'ai obtenu par l'emploi des pilules Pink dont je me suis servie pendant quelque temps avec le plus grand succès. Depuis plusieurs années, je souffrais de rhumatismes et d'une sciaticque bien douloureuse. Tous les remèdes que j'avais pris n'avaient pas produit d'effet. C'est seulement grâce aux Pilules Pink que j'ai pu me guérir. Je suis aujourd'hui très bien portante et je recommande ces Pilules à toutes les personnes de ma connaissance dont la santé est chancelante. Je ne puis mieux témoigner ma gratitude qu'en propageant ce médicament et en faisant l'éloge mérité.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal pour la Suisse MM. P. Doy et F. Cartier, droguistes à Genève. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante par six boîtes franco contre mandat-poste.

Les grands Magasins v. F. Jelmoli & G.

Zurich envoient à qui demande échantillons franco des tissus pour Dames noir et couleur, de 45 c. à 1 fr. par mètre. Draperie hommes grande largeur, de fr. 1.50 à 0.17 le m. Toilerie et coton. Couvreuses pure laine depuis fr. 3.00 à fr. 20.-- toutes les grandeurs. 11262 1

Apéritif sans Rival

Le STIMULANT

Veuve de E. GAMBONI & Cie, à Morges.

8271-113

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

Portefeuille Circulant Luthy

La deuxième année commencera prochainement. Les inscriptions sont reçues dès ce jour à la Librairie C. Luthy, Place Neuve 2, qui donnera de plus amples renseignements.

Brasserie du Square

Lundi 24 Septembre
de 8 heures du soir

GRAND CONCERT

donné par la troupe

Schweizer-Singvögel

pour la 1^{re} fois à la Chaix-de-Fonds

2 Dames. 2 Messieurs.

ENTRÉE LIBRE

BRASSERIE GAMBRINUS

Dès aujourd'hui, 11570-9°

Choucroute garnie

Saucisses de Francfort avec Meerrettig.

On sert pour emporter

Se recommande, Otto Ulrich

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

du district de La Chaix-de-Fonds

Tirage

de la

LOTÉRIE

le 11420-4

3 Octobre prochain.



Raisin du Valais

garanti première qualité, 5 kilos bruts, 4 fr. 30.

G. Rey,
SIÈRE.

n-1756-L 11874-3

RAISINS DU TESSIN

Rouges, les 5 kg 2 fr. — 10 kg. 3 fr. 75.
15 kg. 4 fr. 75. — Blancs, 4 kg. 3 fr. 50.
Franco contre remboursement.

Angelo CALDELARI, Lugano.
On peut remettre les commissions chez
M. Louis Ducommun-Caldelari, rue Numa
Droz 94. 10920-29

Raisin du Valais

O. de RIEDMATTEN, Sion, 5 kilos
franco, 3 fr. 80. n 1721 L 11637-2

Etude Borel et Haldimann

AVOCATS

rue de la Côte 11, Locle

A louer dès le 1^{er} novembre dans une
villa située au bord du lac de Biemme
deux beaux appartements composés
de six chambres et dépendances, installés
avec tout le confort moderne, eau dans
la maison, électricité, etc.
Pour tous renseignements, s'adresser en
l'étude de MM. Borel et Haldimann, avo-
cats au Locle. 12301-3

Maison à vendre

A vendre de gré à gré une maison d'ha-
bitation en parfait état d'entretien et
extrêmement bien située avec cour et jar-
din, grandes facilités de paiement.
S'adresser en l'étude du notaire Charles
Barbier, à La Chaix-de-Fonds 12367-6

A LOUER

pour Saint-Georges 1901

un PETIT MAGASIN avec apparte-
ment, de deux chambres,
corridor, cuisine et dépendances, n'importe
pour quel article, sauf l'épicerie; situation
rue Numa Droz, à proximité du Collège
industriel. — S'adresser à M. Victor Brun-
ner, rue Numa Droz 37. 11707-2

Beau logement

Pour cas imprévu à louer pour le 11
Novembre ou époque à convenir, un ma-
gnifique logement situé au soleil levant et
composé de 3 chambres, corridor fermé,
alcôve, lessiverie, eau et gaz installés.
S'ad au bureau de l'IMPARTIAL 12198-7

Ecole de commerce „Frey“ Berne.

Etude complète de l'allemand, italien et anglais et branches commerciales.
Préparation aux examens aux Postes, Télégraphes et Chemins-de-fer. Premières
références. Prospectus gratuits chez le Directeur Emil Frey, Schanzstrasse 4.
(n-4286-v) 12387-3

Magasin A. Vuille-L'Eplattenier

14, Rue Saint-Pierre 14.

Saucisses de FRANCFORT

TÉLÉPHONE 11889-3 TÉLÉPHONE

Soieries et Velours

dernières créations, superbes nouveautés pour robes et blouses pour la
saison d'automne et d'hiver. Echantillons sur demande. 12382-3

Union des Fabriques de Soieries

Adolf Grieder & Cie, Zurich.

Nouvel Hôtel

DE LA

Banque Fédérale (S. A.)

A louer, dès St-Martin prochaine ou époque à convenir, deux magasins
plus quelques logements composés de sept pièces, cuisine avec eau et gaz,
chambre de bain avec installation complète, cabinet moderne, chauffage
central dans toutes les pièces, corridors et escaliers, éclairage à volonté, au
gaz ou à l'électricité, balcons : 12728-6

Un 1^{er} étage à Fr. 2.100 — Un 3^{me} étage à Fr. 2.300
Un 2^{me} : 2.300 — Un beau pignon de 3 pièces : 750
Un 3^{me} : 2.000 — Un beau magasin au centre est : 3.200
Un beau magasin au centre ouest : 3.000 —

Net, par an, chauffage, lumière et eau en sus

PRESSANT

QUI entreprendrait po-
sages de gouttes
or et argent par séries. —
Adresser les offres avec prix
sous chiffres G. G. 12347 au
bureau de l'IMPARTIAL. 12347-2

Montres Roskopf.

Qui se chargerait
de livrer de
grandes quantités de
Montres ROSKOPF Ire
qualité. Paiement au
comptant. 12264-2

Calame - Stattmann

Bienne

Caoutchouc

BAS pour VARICES

BANDAGES. CEINTURES.

ainsi que tous les articles de 12082-5

+ Pansements +

Chaux-de-Fonds J. Lonstroff
Rue Léop.-Robert 41

IMMEUBLE

On demande à acheter une
maison bien située en ville.
— Adresser offres par écrit,
en indiquant situation, prix
et rapport, à M. Auguste Ja-
quet, notaire, Place Neuve
n° 12. 12339-2

Dame Berlinoise

habitant ZURICH recevrait deux ou trois
JEUNES FILLES qui voudraient suivre
les cours de l'Ecole supérieure. Occasion
pour apprendre le bon allemand. Vie de
famille. Enseignement de piano et de lan-
gues à la maison. Prix de pension, 90 fr.
par mois. Références nombreuses. — S'ad-
dresser pour renseignements à Mme J.
BERGER, Dufour Strasse 132, Zurich. 11382-2

HORLOGERIE

Un bon horloger ayant été visiteur et
chef de fabrication, disposant d'un atelier
désire entreprendre des mises en boîtes
achevages et réglages de montres en tous
genres, ou depuis le remontage, à défaut
des terminages bon courant pour une
bonne maison. Références à disposition.
S'adresser sous C. K. 12149, au bureau
de l'IMPARTIAL. 12149-1

Apprenti

Le Crédit Mutuel Ouvrier demande
comme apprenti un jeune garçon intelli-
gent. — S'adresser à M. Alfred Renaud,
gérant. 11214-3*

Magasins à louer

Pour St-Martin prochaine, à louer rue
Numa Droz 96, un magasin avec loge-
ment; rue D. Jeantichard 27, un
magasin avec logement. — S'adresser rue
D. Jeantichard 27, au 1^{er} étage. 645-72

Terrains à vendre

pour maisons ouvrières, chantiers,
fabriques ou entrepôts, très bien
situés, au soleil, à des prix très modérés.
— S'adresser à M. Ch. Barbier, notaire,
rue de la Paix 19. 7751 13

TABLES

A vendre à prix réduit les tables de la
Cantine, ainsi que des bassins garnis de
fer blanc. — S'adresser à la Scierie Fritz
Flückiger, rue de la Serre 98 bis. 11927-2

Commis. Un jeune commis de toute
moralité demande place de
suite dans un comptoir de la localité pour
faire la rentrée et la sortie de l'ouvrage,
ou pour un emploi quelconque. Préférences
modestes. 12165-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pivoteur. Un bon pivoteur genre Ros-
kopf demande des pivotages
dans ce genre. — S'adr. à M. Guyot, rue
de l'Industrie 28, au 1^{er} étage. 12155-1

Assujetti commis. Un jeune homme
actif et sérieux
cherche place si possible dans une ma-
ison d'horlogerie. Références à disposition.
— Ecrire sous B. K. 12178, au bureau
de l'IMPARTIAL. 12178-1

Lingère. Une lingère se recommande
pour de l'ouvrage à domicile.
— S'adr. au magasin rue Numa-Droz 102.
12194-1

Apprenti. On désire placer un jeune
garçon comme apprenti chez
un bon planteur d'échappements
ancré. — S'adresser rue de la Char-
rière 30. 12180-1

Remonteur. Un bon remonteur de pièces
ancré est demandé pour
travailler dans un comptoir de la localité
ou à domicile. Ouvrage soigné et bien
rétribué. On occuperait aussi un démon-
teur consciencieux connaissant bien les
engrenages. — S'adresser sous initiales
T. J. 12160, au bureau de l'IMPARTIAL.
12160 1

Guillocheurs. Un ou deux bons guillo-
cheurs ou guillocheuses
trouveraient place de suite ou dans la
quinzaine. 12161-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Graveurs. On demande de bons ou-
vriers graveurs pour faire le
millefeuille, ainsi qu'un jeune garçon
pour faire les travaux d'atelier. — S'adr.
à M. A. Jeanmaire, rue A.-M.-Piaget 79.
12174-1

Graveur. On demande de suite un ou-
vrier graveur pour la boîte
légère, ainsi qu'une bonne fille pour faire
le ménage. — S'adr. rue Numa-Droz 139,
au 3^{me} étage, à droite. 12179-1

Acheveur ou acheveuse d'échappements
pour petites pièces cylindre
trouverait place stable dans un comptoir;
on sortirait aussi des achevages à do-
micile. — S'adresser au Comptoir A.
Schweizer-Schatzmann, rue de la Côte 5.
12202-1

Horloger-rhabilleur est demandé pour
la Suisse allemande.
La préférence est donnée à un jeune
ouvrier très sérieux et de toute confiance,
connaissant la montre à fond. 12191-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. On demande une polisseuse
de boîtes or ou à dé-
fact une personne pour faire des heures.
— S'adr. rue du Parc 46, au 3^{me} étage.
12203-1

Polisseuse de boîtes or connaissant bien
son métier peut entrer de
suite ou dans la quinzaine à l'atelier rue
Daniel JeanRichard 50, au 1^{er} étage. Bon
gage et travail suivi. 12152-1

Polisseuse. On demande de suite une
bonne ouvrière polisseuse
de boîtes or, ainsi qu'une apprentie. Ré-
tribution de suite. 12189-2
S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune homme. On demande un jeune
homme ayant fait les
échappements, pour lui apprendre les
démontages et remontages. Entrée
immédiate. 12188-1
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande dans un ménage
de deux grandes personnes
une servante sachant bien cuire et faire le
ménage. On ne lave pas. Inutile de se
présenter sans de bonnes références. Gages
35 fr. Se présenter entre 1 et 2 h. et de
7 à 8 h. du soir. 12150-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande de suite une
jeune fille de toute mora-
lité pour s'aider au ménage. — S'adr. rue
du Nord 31, au 1^{er} étage. 12184-1

Servante. On demande pour le 1^{er} octo-
bre, dans un ménage de trois
personnes, une bonne servante connaissant
les travaux d'un ménage soigné. Gages
25 fr. par mois. 12151-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprentis. On demande 3 jeunes
garçons pour leur appren-
dre une bonne partie de l'horlogerie. Ré-
tribution de suite. — S'adr. chez M. G. A.
Calame, fabrique d'assortiments, Pro-
nade 19. 12177-1

Apprentie. Une première maison de
mode de la localité de-
mande une apprentie. 12185-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.
A la même adresse, chambre garnie
à louer.

Jeune fille. On demande une jeune fille
de 14 à 15 ans, complète-
ment libérée des écoles, comme aide-ven-
deuse. Rétribution de suite. — S'adresser
à la Pensée. 12172-1

Commissionnaire. On demande un
jeune garçon ou
jeune fille libéré des écoles comme com-
missionnaire. 12166-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande un
jeune garçon ou
une jeune fille pour faire des commissions
entre les heures d'école. — S'adresser rue
Jaquet-Droz 14, au 1^{er} étage. 12167-1

Commissionnaire. Jeune fille ou gar-
çon est demandé de
suite. — S'adr. chez M. J. Petremand,
rue Léop.-Robert 58. 12177-1

Logements. A louer pour St-
Martin plusieurs
beaux logements. S'adresser
à M. Albert Pécaut-Dubois,
rue Numa Droz 135. 5823-121*

Appartements. A louer pour St-Geor-
ges 1901, dans une
maison en construction (quartier de la
Place d'Armes), de beaux appartements
modernes composés de 3 pièces, corridor,
alcôve, eau et gaz installés; lessiverie
dans la maison. — S'adr. chez M. P.
Zeltener, rue du Grenier 80. 12265-1

Local. A louer pour le 11 novembre ou
époque à convenir, rue du Pre-
mier-Mars 15, un grand local à l'usage
d'atelier ou de magasin. — S'adr. à M.
Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75.

A louer pour St-Martin un bon logement
de 3 grandes chambres bien
exposé au soleil. — S'adresser rue de la
Ronde 25, chez Mme Vve Grötzing, au
1^{er} étage à droite. 12201-1

Logement. A louer pour St-Martin 1900
un logement de 3 pièces,
cuisine et dépendances, situé rue de la
Charrière 23a, au 2^{me} étage. — S'adresser
rue du Nord 113, au 1^{er} étage. 12153-1

Logement. Pour cas imprévu, à louer
de suite ou pour le 11 no-
vembre, un magnifique logement situé au
soleil levant, au 1^{er} étage, rue du Nord 13,
il se compose de 3 chambres, cuisine, dé-
pendances, corridor fermé, lessiverie,
eau et gaz installés. — S'adresser chez
M. Frey, tapissier, rue du Soleil 1.

Pignon. A louer rue Numa Droz 6, un
pignon de 2 chambres et une
cuisine. — S'adresser au 2^{me} étage, à
gauche. 12168-1

Chambre et pension. Pour 50 fr.
offre chambre et pension dans une famille
honorabile, à un jeune homme de toute
moralité, apprenti de bureau ou autre.
S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 12154-1

Chambre. A louer de suite ou pour
époque à convenir, une belle
chambre meublée, à un monsieur honnête,
solvable et travaillant dehors. — S'adresser
rue des Moulins 3, au 1^{er} étage à gauche.
12159-1

Chambre. A louer une jolie chambre
meublée, au 1^{er} étage, au
soleil à un Monsieur travaillant dehors.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12169-1

On demande à louer de suite ou plus
tard un apparte-
ment de 2 ou 3 pièces, avec eau et gaz,
si possible. — Adresser les offres à M. A.
Philipin, Ecole de Mécanique. 10998-13*

Une demoiselle demande à louer de
suite une chambre
bien meublée et au soleil. Prix de 30 à
25 fr. elle prendrait la pension si les
personnes le désirent. — S'adresser sous
K. Z. 12206, au bureau de l'IMPARTIAL.
12200-1

Futaille. M. Neukomm s'occupe
de tout achat de toute la futaille
française.
Bureau rue de la Paix 29. 1220-00
Atelier, rue de la Serre 40.

Guitare. On achèterait une vieille gui-
taro à cheville, même en mau-
vais état, ou on échangeerait contre un
très bonne à mécanique. — S'adresser rue
du Parc 51, au rez-de-chaussée. 12171*

La Couture des Crèches

recommandera 12372-3

Lundi 1^{er} Octobre.

On demande

pour entrer de suite :
Quelques finisseuses d'aiguilles.

Une bonne polisseuse.

Un bon mécanicien.

Bonne rétribution. S'adresser sous chif-
fres M. 6075 J. à l'agence Haasenstein
& Vogler, St-Imier. 12234-1

Articles de Deuil

Chapeaux de crêpe
Capotes, Toquets.

Voiles, Voilettes, Crêpes Anglais.

CONFECTION DE

CHAPEAUX sur commande.

dans le plus bref délai.

BIJOUTERIE DEUIL

GRAND CHOIX 14162-48

PRIX MODIQUES

AU GRAND BAZAR
du Panier Fleuri

Horlogerie

Un atelier demande à entrer en relations
avec une maison qui lui fournirait boîtes
et mouvements, échappements faits, pour
faire une bonne montre en pièces Roskopf
ou autre genre. — S'adresser sous P. S.
M. 12253, au bureau de l'IMPARTIAL.
12253-2

F.-Arnold
DROZ
La Chaix-de-Fonds
Jaquet-Droz
39

Or,
Argent,
Acier et Métal

Détail 210-38

MONTRES GARANTIES

HALLE AUX MEUBLES, rue Saint-Pierre 14.

Pour cause de déménagement **FORT RABAIS** sur toutes les marchandises en magasin.

78*

AMARO PIATTI

Liqueur-apéritif médicinal

12 fois diplômé 12406-8

Dépositaire pour toute la Suisse:

M. Joseph NIGEZZI

Rue de l'Hôtel-de-Ville 7b, La Chaux-de-Fonds

Mariages

ALLIANCE DES FAMILLES, RUE NUMA DROZ 90
Maison de 1^{er} ordre

Messieurs, Pasteurs, Docteurs, Notaires et Avocats, trouveraient à s'allier à des demoiselles de bonnes familles et fortunées. Mariages pour toutes les positions. Discretion la plus absolue.

Se recommande aux personnes sérieuses et honorables. On ne répond qu'aux lettres avec timbre pour la réponse.

S'adresser en toute confiance à Mme C. Kunzer, rue Numa-Droz 90. 1219-15

Docteur Henri Monnier

Place Neuve 4

absent

pour service militaire. 12383-6

Geld!

Accept-Kredite, nicht unter 3.000 Franken, auf ca. 3 Monate, erhalten kreditfähig Firmen schnell und diskret. — Offerten an R. 72 postlagernd Lör-rach (Baden). (Hc-4567-c) 12389-3

Pour fabricants de cadrans et émailleurs

A vendre ou à louer un atelier de fabricant de cadrans ainsi que l'outillage d'émailleur de fonds, de même que des fournitures. Conditions avantageuses et faciles. — S'adresser rue du Parc 90, au 3^{me} étage. 12385-10

Placement hypothécaire

A vendre un titre hypothécaire du capital de 20.000 fr. Garantie hypothécaire de tout repos. S'adresser pour renseignements à M. Ch.-E. Gallandre, notaire, rue de la Serre 18. 12405-6

Aux cultivateurs

Qui se chargerait de la fourniture de bon

Foin

pour 6 chevaux pendant une année, rendu sur place? — S'adresser à M. I. Bienz, rue Numa-Droz 136. 12379-1*

Maison à vendre

Maison à vendre à la Chaux-de-Fonds quartier ouvrier, restaurant, grand dégagement. Revenu 2600 fr. Cédée à 22.000 fr. Facilités de paiement. — S'adresser sous F. M. V. Poste restante, Neuchâtel. 12402-1*

A VENDRE

un petit commerce comprenant la fabrication d'une spécialité de la branche alimentaire, sans concurrence et d'un rendement très élevé, pouvant être justifié. Travail très agréable, pas besoin de connaissances spéciales. Prix 2.500 fr. au comptant. Existence assurée pour un homme actif. — Adresser les offres sous initiales P. F. 12392, au bureau de l'IMPARTIAL. 12392-2

Maisons ouvrières

La Société immobilière construisant cette année deux maisons ouvrières rue de l'Épargne, à Bel-Air, prie les personnes disposées à faire l'acquisition d'une de ces maisons, de s'adresser pour prendre connaissance des plans et des conditions, soit à M. L. REUTTER, architecte, soit à M. S. PITTE, architecte. 11718-4

A LOUER

A louer pour St-Martin 1900, au 3^{me} étage de l'Hôtel judiciaire, un logement de 3 chambres, dont une à 2 fenêtres, avec cuisine et dépendances. Eau et chauffage central. S'adresser à la Direction des Finances, Hôtel Communal. 12273-2

Jeune homme libéré des écoles pour-rait entrer de suite en l'Etude Eug. Wille & D^r Léon Robert, avocats, rue Léopold-Robert 32, La Chaux-de-Fonds. (H-2966-c) 12399-6

Femme de ménage est demandée pour aider au ménage et faire bureaux et comptoirs. — S'adresser rue Léopold-Robert 74, au 1^{er} étage. 12374-3

Commissionnaire. On demande une jeune fille pour faire les commissions entre les heures d'école — S'adr. Doubs 99, au rez-de-chaussée. 12395-3

Commissionnaire. Jeune homme libéré des écoles est demandé pour faire les commissions. — S'adr. à l'atelier de boitiers, rue du Premier-Mars 15. 12391-3

Domestique. On demande pour le 1^{er} octobre un bon domestique sachant bien soigner les chevaux et voiturier. — S'adresser chez M. Sem Jeanneret, Temple Allemand 107 bis. 12401-3

Jeune fille. On demande une jeune fille entre les heures d'école, pour garder un enfant. — S'adresser rue du Puits 4, au 1^{er} étage. 12393-3

Graveurs sur argent soigné sont demandés. — S'adresser à l'atelier Jeanrichard, à Renan. 9145-6

Graveur. Un graveur peut entrer de suite à l'atelier J. Allemand, graveur, Soleure. 12395-5

Ressorts. nets, demandés pour entrer de suite ou pour travailler à domicile, un bon adoucesseur de ressorts. 12392-5

Servante. On demande, dans la quin-zaine, une bonne servante sachant bien cuire, Bons gages. — S'adresser rue de la Cure 3, au 1^{er} étage, à droite. 12368-5

Apprenti. Un garçon de 15 à 16 ans d'apprendre une bonne partie de l'horlogerie en même temps que la langue allemande. 12394-5
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remontages. On offre à domicile des remontages en petites pièces 13 et 14 lignes, à clef et remontoirs, ouvrage lucratif et suivi. — S'adresser sous chiffres P. R. 12192, au bureau de l'IMPARTIAL. 12192-4

Répétitions. On demande de suite trois bons repasseurs-remonteurs à la fabrique I. et J. Meylan, Mont-brillant 3. 12354-2

Graveurs. On demande plusieurs graveurs d'ornements ainsi qu'un bon guillocheur pour des heures. Ouvrage assuré. — S'adresser rue de la Serre 18, au 2^{me} étage. 12313-2

Acheveur d'échappements après dorure, remonteur de rouages sont demandés pour grandes pièces ancre. Travail au comptoir. — S'adresser rue du Doubs 155, au 1^{er} étage. 12387-2

Cadrans. Quelques bons émailleurs sont demandés au plus vite à la Fabrique de cadrans A. Schiffmann, rue des Tourelles 25. Gages de 6 à 8 fr. par jour suivant capacités et pas de chômage. 10172-2

Cadrans métalliques. On demande de suite une ouvrière poseuse bien au courant de la partie. — S'adr. rue Numa-Droz 56. 12312-2

Remonteurs. Deux bons remonteurs pour petites pièces sont encore demandés au comptoir Ch.-Edouard Fath fils. 12304-2

Régleuses. On demande de bonnes régleuses pour petites pièces cylindre. — Offres avec prix sous initiales S. C. 12250, au bureau de l'IMPARTIAL. 12250-2

Apprentie. On demande de suite une apprentie polisseuse de boîtes or. Rétribution immédiate. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12255-2

Bonne. Dans une bonne famille de Bâle, on demande une jeune fille de 18 à 20 ans, parlant le français, pour aider au ménage et garder les enfants. Bon gage si la personne convient. S'adresser pour renseignements, Mont-Brillant 3, au 2^{me} étage. 12399-2

Commissionnaire. On demande, dans la localité, un jeune garçon de toute moralité, libéré des écoles, comme commissionnaire. 12300-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une demoiselle ou une jeune dame, de toute moralité, sachant si possible tourner une roue légère, trouverait de l'occupation assurée à une partie de l'horlogerie. Rétribution immédiate après essai. — S'adresser après 7 h. du soir, rue du Temple Allemand 51, au 2^{me} étage. 12261-2

Appartement. A louer pour le 23 avril 1901, appartement de 6 pièces, 4 alcôves, cuisine et dépendances, eau et gaz installés, au 3^{me} étage rue Léopold-Robert 26. Prix 1.500 fr. — S'adresser étude J. Cuche, au dit lieu. 12365-10

Appartements. A louer pour le 11 novembre 1900, un magasin avec petit logement. Un pignon de deux chambres, cuisine et dépendances.

Pour St-Georges 1901, un magasin avec logement et dépendances. S'adresser à M. F.-Louis Bandelier, rue de la Paix 5. 12042-3

Logement. Un beau logement de 3 ou 4 pièces, situé au centre de la ville, dans une maison d'ordre, est demandé pour St-Georges 1901. — Adr. offres sous chiffres H. B. 12394, au bureau de l'IMPARTIAL. 12394-6

Logement. A louer, pour le 23 avril 1901, un bel appartement de 3 pièces, cuisine et dépendances. Situation exceptionnelle. — S'adr. rue du Parc 29, au 2^{me} étage, à gauche. 12400-3

Chambre. A louer une chambre meublée, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adr. Numa-Droz 124, au 2^{me} étage, à gauche. 12403-3

Appartement. A louer pour Saint-Georges 1901, à des personnes d'ordre un bel appartement de 4 chambres, corridor à une fenêtre, seul à l'étage, lessiverie et cour, situé près de la Place de l'Ouest. — S'adresser à M. Léon Reuche, rue Numa Droz 76. 12269-2

Logement. A louer, à Coffrane, pour 2 pièces et dépendances, avec eau et jardin. 12379-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sous-sol. A louer, pour le 11 novembre prochain, rue du Parc 76, un sous-sol de 3 pièces et cuisine, pouvant être utilisé pour magasin ou atelier. — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75. 12381-2

Chambre. A louer pour le 11 novembre une jolie chambre au soleil et bien située, à 1 ou 2 messieurs. — S'adr. chez M. Louis Jeanmairet, rue Léopold-Robert 25. 12392-2

Chambre. A louer, à proximité de la gare, une belle chambre bien meublée, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue Numa Droz 99, au 1^{er} étage, à gauche. 12397-2

Logements. A louer pour St-Martin modernes, bien exposés, de 2 et 3 pièces; corridor, alcôve, balcons et dépendances, deux beaux pignons; deux beaux locaux pour ateliers. — S'adresser chez M. G. Arnold Beck, rue du Grenier 43b. 8573-2

On demande à louer pour le 11 novembre, un logement de 2 pièces, avec un peu de terre pour la garde d'une chèvre ou à défaut un grand jardin aux abords de la ville. — S'adresser sous initiales E. F. 12314 au bureau de l'IMPARTIAL. 12314-2

On demande à louer de suite ou pour le 11 novembre un logement de 3 ou 4 pièces au soleil et situé aux alentours de la place Dubois ou du Marché. 12388-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer pour le 11 novembre, un rez-de-chaussée composé de 3 pièces, située dans le quartier de l'Abeille. — S'adresser Hôtel de la Gare. 12296-2

Une demoiselle de toute moralité et travaillant dehors, demande à louer une chambre bien meublée, située si possible près de l'Hôtel Central. — Adresser les offres sous initiales C. B. 12271, au bureau de l'IMPARTIAL. 12271-2

Jeune homme honorable, travaillant dehors cherche chambre meublée, située au centre; écrire sous G. B. 1., Poste restante. 12270-2

Une dame de toute moralité demande à louer une chambre non meublée au centre du village, au prix de 10 fr. — S'adresser rue de la Ronde 9, au 1^{er} étage, à gauche. 12309-2

On demande à acheter des secrétaires, commodes et un potager avec ou sans bouillire. 12393-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion une forte et grosse roue en fonte avec pédale, si possible à gorges pour 2 à 3 vitesses. — Adresser les offres sous initiales G. C. 5000 au bureau de l'IMPARTIAL. 1*

On demande à acheter d'occasion un fourneau de moyenne grandeur en tôle, rond si possible, avec cavette. 12262-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre 1 balancier et 2 tours aux vis peu usagés — S'adr. à M. U. Chopard-Calame, St-Imier. 12389-3

Oiseaux. A vendre une belle paire de canaris avec cage neuve à deux compartiments; bas prix. — S'adresser rue du Pont 32, au pignon. 12376-3

A vendre un fort établi portatif avec bonne et grande roue en fonte. — S'adresser rue du Parc 90, au 3^{me} étage. 12386-3

A vendre un beau chien de chasse. — S'adr. à M. Marchand, Boulevard de la Gare 17a. 12396-3

A vendre l'outillage d'un graveur-mécanicien, un balancier à col de cygne, un tour, une roue en fer, etc., etc. — S'adresser rue Numa Droz n° 64. 12303-2

A vendre une machine à régler presque neuve, système Paul Perret, un potager à 2 trous, des crosses à lessives, une grande seille ovale et 200 bouteilles vides. 12158-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un beau choix de fûts vides en bon état et bon goût, entr'autres plusieurs ovales. — S'adr. à M. Ch. Kohler, épiciier, Fritz-Courvoisier 58. 12310-3

A vendre des serpillières, à 20 c. le m. 1 lanterne de montres, 1 pupitre avec casiers, 1 presse à copier, 1 bascule, 2 régulateurs, 1 vitrine, 5 tables carrées, 2 tables de nuit, 2 layettes, 1 pousette, 1 table pour jardin, bouteilles de champagne vides, 2 lits complets, 1 glace, 1 commode, des chaises en bois dur, 2 canapés, 1 petite table ronde noyer, 3 malles de voyage, 1 piano avec sa chaise, 1 table ronde à 1 pied, 2 lits de fer, des tabourets, 2 secrétaires, 4 chaises en jonc, 1 banc de magasin avec tiroirs, des baldaquins, 4 paillasses à ressorts, 1 pupitre double, des gants à 15 ct. la paire. — S'adr. rue de la Ronde 24, au magasin. 11702-1

A vendre des lits neufs, noyer poli, à roulettes, avec paillasses et matelas crin noir (140 fr.), secrétaires, commodes, poignées nickel, noyer poli (55 fr.), tables à coulisses, en vieux chêne et noyer poli, à 2 et à 4 feuillets (58 fr.), lits en fer complets (75 fr.), 2 salons orientaux en moquette (180 fr.), divan moquette (140 fr.), chaises, lavabos, tables de nuit, canapés à coussins et Hirsch, couli pour matelas et pour stores. — S'adresser rue du Puits 8, au 1^{er} étage. 12120

Perdu une petite montre de dame, en or lisse, avec chatelaine. — La rapporter, contre récompense, rue du Premier-Mars 11, au 1^{er} étage. 12404-3

Egaré ou remis à faux depuis le 8 mai une grande montre argent décor peinture émail, serment des 3 Suisses et entourage écussons des 22 cantons. — La rapporter, contre récompense, chez M. Courvoisier-Guinand, rue du Pont 12. 12380-3

Trouvé une bourse contenant quelque argent. — La réclamer, contre désignation et frais d'insertion, chez M. A. Dumont, rue du Parc 81. 12390-3

Volé à la gare du Locle dans l'après-midi de vendredi 21 septembre, à la salle d'attente des troisièmes classes:

Une VALISE noire très usagée, avec 12 boîtes 21 lignes argent, marque de la maison à l'intérieur;

Un carton d'emboîtages 17 lignes n° 307,245/50;

Cinq boîtes rhabillages clef argent savonnettes 875/84 n° 304,411;306,749;301,838;294,962;

Huit boîtes roues à dorer. Prière de transmettre les renseignements, contre récompense, à la Préfecture du Locle ou au bureau de l'IMPARTIAL. 12384-3

Madame veuve Anna Blanc-Rothen et son enfant expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné tant d'affectueuse sympathie pendant la douloureuse épreuve qu'elles viennent de traverser. 12375-3

A Celui qui nous aime et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang, et Il nous a fait un royaume des sacrifices pour son Dieu et Père. A Lui la gloire et la force aux siècles des siècles. Amen. Apoc I, 5, 6.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, Il s'est tourné vers moi et Il a oui mon cri. Ps. XL, v. 1

Monsieur Paul Keller, Monsieur Albert Keller, Monsieur et Madame Charles Grobety et famille, à Nyon. Monsieur et Madame François Grobety et famille, Madame et Monsieur Lina Glardon-Grobety et famille. Monsieur et Madame Emile Grobety et famille, Madame et Monsieur Marie Gander, Monsieur et Madame Adrien Grobety, Monsieur et Madame François Glardon et famille, Monsieur Louis Glardon et famille, à Vallorbe, Madame Fanny Eberhard et Mademoiselle Louise Candau, à la Chaux-de-Fonds, Madame Veuve Louise Candau-Robert, à R.

Monsieur et Madame Alexandre Keller et famille, au Locle, Madame Pauline Thévoz, à Chardonne, Madame Sophie Maury, à Fleurier, Madame et Monsieur Chochoard et famille, à la Chaux-de-Fonds, Madame Veuve Mélanie Keller et famille, à St-Blaise, les enfants de feu Edouard Keller et de feu Alexis Keller, Monsieur Jean Keller et famille, à Dombresson, ainsi que les familles Tracol Jaanneret, Widmer, Ducommun et Paratte ont l. profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du délogement de leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine et parente

Madame Sophie KELLEP née Grobety qu'il a plu à Dieu de reprendre à Lui dimanche, à 4 heures du matin, dans sa 50^{me} année, après une longue et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 24 sept. 1900. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister aura lieu Mardi 25 courant, à 1 h. après-midi.

Domicile mortuaire, rue du Progrès 59. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Une urne funéraire sera déposée devant le maison mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 12372-1

— Eh bien ! demanda le gros homme, que dites-vous du renseignement ?
Prosper était abasourdi.

— Comment alors M. Fauvel traite-t-il Raoul comme son neveu ?

— Comme le neveu de sa femme, vous voulez dire. Mais examinons la notice numéro deux. Elle n'est pas officielle, mais elle éclaire d'un jour précieux les vingt mille livres de rentes de votre ami :

« Jules-René-Henri de Lagors, dernier de son nom, est mort à Saint-Rémy le 29 décembre 1848, dans un état voisin de la misère. Il avait eu une certaine fortune, l'entreprise d'une magnanerie modèle le ruina.

« Il n'a pas laissé de garçon, mais seulement deux filles, dont l'une est institutrice à Ain, et l'autre, mariée à un petit négociant d'Orgeon. Sa veuve, qui habite le mas de la Montagnette, ne vit exactement que des libéralités d'une de ses parentes, femme d'un riche banquier de la capitale. On ne connaît personne du nom de Lagors dans l'arrondissement d'Arles. »

— Voilà tout ! fit M. Verduret, pensez-vous que ce soit assez ?

— C'est à dire, monsieur, que je me demande si je suis bien éveillé.

— Je conçois cela. Cependant, j'ai une remarque à vous faire. Des gens attentifs objecteront peut-être que Mme veuve de Lagors a pu, après la mort de son mari, avoir un enfant naturel et non avoué et portant son nom. Cette objection est détruite par l'âge de votre ami. Raoul a vingt-quatre ans, et il y a moins de vingt ans que M. de Lagors est mort.

Il n'y avait rien à répliquer, et Prosper le comprit bien.

— Mais alors, fit-il, devenu pensif, qui serait donc Raoul ?

— Je l'ignore. Franchement, il est plus malaisé de découvrir qui il est que de savoir qui il n'est pas. Un seul homme, sur ce point, pourrait nous renseigner, mais il se garderait bien de rien dire.

— M. de Clameran, n'est-ce pas ?

— Juste.

— Toujours il m'a inspiré une inexplicable répulsion, à fit Prosper. Ah ! si on pouvait avoir son dossier, à celui-là !

— J'ai déjà quelques petites notes, répondit M. Verduret, qui m'ont été fournies par votre père, lequel connaît bien la famille Clameran ; elles sont fort succinctes, mais j'en attends d'autres.

— Que vous a dit mon père ?
— Rien de favorable, rassurez-vous. Voici au surplus, pour votre édification, le résumé de ses renseignements :

« Louis de Clameran est né au château de Clameran, près de Tarascon. Il avait un frère aîné nommé Gaston. En 1842, à la suite d'une rixe où il avait eu le malheur de tuer un homme et d'en blesser grièvement un autre, Gaston fut obligé de s'expatrier. C'était un garçon loyal, franc, bonnéte, que tout le monde aimait. Louis, au contraire, avait les plus détestables instincts il était haï.

« A la mort de son père, Louis vint à Paris, et en moins de deux ans, devora, non-seulement sa part de l'héritage paternel, mais aussi la part de son frère exilé.

« Ruiné, entêté de dettes, Louis de Clameran se fit

soldat, et se conduisit si mal au régiment qu'il fut envoyé aux compagnies de discipline.

« A sa sortie du service, on le perd totalement de vue ; tout ce qu'on sait, c'est qu'il habita successivement l'Angleterre et l'Allemagne, où il eut une horrible affaire dans une ville de jeu.

« En 1865, nous le retrouvons à Paris. Il était dans la dernière des misères et fréquentait les pires sociétés, vivant uniquement dans le monde des escrocs et des filles.

« Il avait usés les plus honteux expédients lorsque, tout à coup, il apprit le retour de son frère en France. Gaston avait fait fortune au Mexique. Mais, jeune encore, habitué à une vie active, il venait d'acheter, près d'Oloron, une usine de fer, quand, il y a six mois, il est mort entre les bras de son frère Louis. Cette mort a donné à notre Clameran et une grande fortune et le titre de marquis. »

Prosper réfléchissait. Depuis vingt-quatre heures que M. Verduret travaillait devant lui, il commençait à se pénétrer de sa méthode d'inductifs. Comme lui, il essayait de grouper les faits, d'ajuster les circonstances à des soupçons plus ou moins probables.

— De ce que vous m'apprenez, fit-il enfin, il résulte que M. de Clameran, le nôtre, bien entendu, était dans une profonde misère, lorsque je l'ai aperçu pour la première fois chez M. Fauvel.

— Evidemment.

Et c'est peu après que Lagors est arrivé de sa province ?

— Justement.

— Et c'est un mois environ après son arrivée que Madeleine, tout à coup, m'a banni.

— Allons donc !... s'écria M. Verduret, vous commentez à vous former et à comprendre la signification des faits.

Il s'interrompit à la vue d'un nouveau consommateur qui entra à la Bonne-foi.

C'était un domestique de bonne maison, bien peigné, mieux rasé, portant dignement ses favoris noirs à la Bergamy ; il avait de belles bottes plissées à revers, la culotte jaune, et le gilet à manches à raies rouges et noires.

Après un coup d'œil rapide, mais sûr, jeté autour de la salle, il marcha rapidement vers la table de M. Verduret.

— Eh bien ? maître Joseph Dubois, interrogea le gros homme.

— Ah ! patron, ne m'en parlez pas, répondit le domestique, ça chauffe, voyez-vous, ça chauffe ferme.

Toute l'attention dont Prosper était capable, il la concentra sur le superbe domestique.

Il lui semblait qu'il connaissait cette physionomie. Il se disait que très certainement il avait déjà vu quelque part ce front fuyant et ces yeux d'une agaçante mobilité. Mais où, mais en quelles circonstances ? Il cherchait et ne trouvait pas.

Cependant, maître Joseph s'était assis, non à la table de M. Verduret, mais à la table voisine, et il avait demandé un verre d'absinthe qu'il préparait lentement, laissant l'eau tomber goutte à goutte de très haut, selon la formule.

(A suivre)

elle avait vu la passion de son amant pour une autre déborder en affreux regrets et en menaces insensées.

Par ce qu'il souffrait, Prosper comprit ce qu'elle avait dû souffrir. Car elle était atteinte, non-seulement dans le présent, mais encore dans le passé. Quelle ne devait pas être son humiliation et sa colère, en apprenant le rôle misérable que l'amour de Prosper lui avait imposé !

Et il s'étonnait que Gypsy, — la violence même, — restât là à pleurer et ne se levât pas pour protester, pour le maudire.

Madeline, cependant, depuis que Prosper gardait le silence, avait réussi, à force d'énergie, à reprendre les apparences du calme.

Lentement, avec des mouvements dont elle paraissait à peine avoir conscience, elle avait repris son manteau déposé sur le canapé.

Lorsqu'elle fut prête à se retirer, elle s'approcha de Prosper.

— Pourquoi êtes-vous venu ? dit-elle. Vous et moi nous avons besoin de tout notre courage. Vous êtes malheureux, Prosper, je suis plus malheureuse que vous. Vous avez le droit de vous plaindre ; je n'ai pas, moi, le droit de laisser voir une larme, et quand mon cœur est déchiré, je dois encore sourire. Vous pouvez demander des consolations à un ami, je ne puis, moi, avoir d'autre confident que Dieu.

Prosper essaya de balbutier une réponse ; les paroles expirèrent sur ses lèvres ; il étouffait.

— Je veux bien vous le dire, poursuivait Madeline, je n'ai rien oublié. Oh ! que cette certitude ne vous rende aucune espérance ; il n'est pas d'avenir pour nous. Si vous m'aimez, vous vivez. Vous n'aurez pas la barbarie d'ajouter à mes tortures la douleur de votre mort. Un jour viendra peut-être où il me sera permis de me justifier... et maintenant, ô mon frère, ô mon unique ami, adieu, adieu !

Elle se pencha en même temps vers Prosper, de ses lèvres elle effleura le front du malheureux jeune homme et sortit précipitamment, suivie de Nina Gypsy.

Prosper était seul ; il lui sembla qu'il s'éveillait.

Alors seulement, il s'efforça de se rendre compte de ce qui venait de se passer, se demandant s'il n'était pas le jouet d'un songe, si sa raison ne l'égarait pas.

Il ne pouvait méconnaître l'influence souveraine de cet homme qui, le matin même, lui était apparu pour la première fois.

De quelle mystérieuse puissance disposait donc ce inconnu, pour préparer ainsi à ses grés, les événements ! Il semblait tout prévoir et tout deviner : il connaissait

LE DOSSIER N° 113

PAR

EMILE GABORIAU

Prosper parut se méprendre au sens de cette exclamation.

— Votre pitié vient trop tard, reprit-il avec une déchirante résignation. Il n'est plus de bonheur possible pour celui qui, comme moi, a entrevu des félicités divines. Rien ne saurait m'attacher à la vie. Vous avec tué en moi les plus saintes croyances ; je sors de prison dés-honoré par mes ennemis ; que devenir ? Vainement j'interroge l'avenir ; il n'y a plus, pour moi, ni espérances, ni promesses, ni sourires. Je regarde autour de moi, et je ne vois qu'abandon, ignominie et désespoir.

— Prosper, mon ami, mon frère, si vous saviez...

— Je ne sais qu'une chose, Madeline, c'est que vous m'avez aimé, c'est que vous ne m'aimez plus, c'est que moi je vous aime !

Il se tut. Il espérait une réponse. Elle ne vint pas. Mais tout à coup le silence fut troublé par un sanglot étouffé.

C'était la femme de chambre de Madeline qui assise près de la cheminée du petit salon, pleurait.

Madeline l'avait oubliée ; Prosper en entrant, ébloui, stupéfié, ne l'avait pas aperçue.

Il la regarda.

Cette jeune fille, vêtue comme les femmes de chambre des maisons aisées, c'était, il n'y avait pas à s'y tromper, l'était Nina Gypsy.

Si violente fut la commotion que ressentit Prosper, qu'il n'eut ni une exclamation, ni même une parole.

L'horreur de la situation l'épouvanta. Il était là, entre deux femmes, qui avaient décidé de sa vie, entre Madeline, la fière héritière qu'il adorait et qui le repoussait, et Nina Gypsy, la pauvre fille qui l'aimait et qu'il méprisait.

Et elle avait tout entendu, cette malheureuse Gypsy.

Cavillon, il savait les démarches de Madeleine, il avait pu obliger à l'obéissance l'indépendante Gypsy.

Il arriva rapidement à un tel degré d'exaspération qu'à ce moment où M. Verduret entra dans le petit salon, il marcha sur lui comme un furieux, pâle, menaçant, et d'une voix brève et dure, lui dit :

— Qui êtes-vous ?
Le gros homme ne parut que très modérément surpris de cet accès de violence.

— Un ami de votre père, fit-il, ne le savez-vous pas ?
— Ce n'est pas une réponse, monsieur. J'ai pu dans un moment de surprise abdiquer ma volonté entre les mains d'un inconnu, mais à cette heure...

— Quoi ? Est-ce ma biographie que vous demandez ?
Ce que je suis, ce que j'ai été, ce que je pourrais être ?... Que vous importe ? Je vous ai dit : Je vous sauverai ; l'es-sentiel est que je vous sauve.

— Encore ai-je le droit de vous demander par quels moyens.

— A quoi bon ?
— Ahn d'accepter vos moyens, monsieur, ou de les rejeter.

— Et si je vous réponds du succès !...
— Cela ne suffit pas, monsieur, et il ne saurait me convenir d'être plus longtemps privé de mon libre arbitre, d'être exposé sans être présent à des épreuves comme celles d'aujourd'hui. Un homme de mon âge doit savoir ce qu'il fait.

— Un homme de votre âge, Prosper, quand il est aveugle, prend un guide, et il se garde de la présentation d'enseigner le chemin à celui qui le conduit.

Le ton de M. Verduret, moitié de raillerie, moitié de commisération, n'était pas fait pour calmer l'irritation croissante de Prosper.

— Puisqu'il en est ainsi, s'écria-t-il, merci de vos services, monsieur, je n'en ai que faire. Si je combattais pour défendre mon honneur et ma vie, c'est que j'espérais, quand même, que Madeleine me reviendrait. Je sais aujourd'hui qu'entre elle et moi tout est fini ; je me retire de la lutte.

Si évidente était la résolution de Prosper, qu'un instant M. Verduret parut alarmé.

— Vous devez fou, prononça-t-il.

— Non, malheureusement, Madeleine ne m'aime plus, que m'importe le reste !

Son accent était à ce point désespéré, que M. Verduret fut ému.

— Ainsi, reprit-il, vous ne soupçonnez rien ? Vous n'avez pas su dénicher le sens de ses paroles ?

Prosper eut un geste terrible.

— Vous écoutez ! s'écria-t-il.

— Je l'avoue.

— Monsieur !
— Oui ! ce n'est pas fort délicat peut-être ; mais qui veut la fin veut les moyens. J'ai écouté et je m'en applaudis, puisque je puis, à présent, vous dire : Reprenez courage, Prosper, Mlle Madeleine vous aime ; elle n'a jamais cessé de vous aimer.

Alors même qu'il le sait, qu'il se sent perdu, près de mourir, le malade prête l'oreille aux promesses du médecin. L'affirmation si précise de M. Verduret éclaira d'une lueur la douleur de Prosper.

— Oh ! murmura-t-il, soudainement calmé, si je pouvais croire...

— Croyez-moi, car je ne saurais me tromper. Ah ! vous n'avez pas deviné comme moi les tortures de cette gênée jeune fille, se débattant entre son amour et ce qu'elle croit son devoir. Votre cœur n'a donc pas battu à ses paroles d'adieu ?...

— Elle m'aime, elle est libre, et elle me fait...

— Libre !... Non, elle ne l'est pas. En vous rendant sa parole, elle obéissait à une volonté supérieure et irrésistible. Elle se dévouait... Pour qui ? nous le saurons bientôt, et le secret de son dévouement nous apprendra le secret de la machination dont vous êtes victime.

A mesure que parlait M. Verduret, Prosper sentait se fondre ses résolutions de révolte, l'espoir et la confiance lui revenaient.

— Si vous disiez vrai, pourtant, murmurerait-il, si vous disiez vrai !...

— Malheureux jeune homme ! pourquoi vous obstiner à fermer les yeux à l'évidence ! Vous ne comprenez donc pas que Madeleine sait le nom du voleur !

— C'est impossible.

— C'est vrai. Mais ce nom, croyez-le bien, il n'est pas de puissance humaine capable de le lui arracher. Oui, elle vous sacrifie, mais elle en a presque le droit, puisqu'elle s'est d'abord sacrifiée elle-même.

Prosper était vaincu, mais il ne pouvait, sans que son cœur se brisât, quitter ce salon, où Madeleine lui était apparue.

— Hélas ! s'écria-t-il, en serrant la main de M. Verduret, je dois vous paraître insensé, ridicule... C'est que vous ne savez pas, non, vous ne pouvez savoir ce que je souffre.

L'homme aux favoris roux hochait tristement la tête ; en un moment, sa physionomie changea, ses yeux si brillants, se voilèrent, sa voix trembla :

— Ce que vous souffrez, répondit-il, je l'ai souffert. Comme vous, j'ai aimé, non une noble et pure jeune fille, mais une fille. Pendant trois ans, j'ai été à ses pieds. Puis un jour, tout à coup, elle m'a quitté, moi qui l'adorais, pour se jeter dans les bras d'un homme qui la méprisait. Alors, comme vous, j'ai voulu mourir. Malheureux ! Ni les larmes, ni les prières n'ont pu la ramener à moi. La passion ne se raisonne pas, elle aime et cet autre.

— Et vous le connaissiez, cet autre.

— Je le connaissais.

— Et vous ne vous êtes pas vengé !

— Non, répondit M. Verduret. Et d'un ton singulier il ajouta : le hasard s'est chargé de ma vengeance.

Pendant plus d'une minute, Prosper garda le silence.

— Je suis décidé, monsieur, prononça-t-il enfin, mon honneur est un dépôt sacré dont je dois compte à ma famille, je suis prêt à vous suivre jusqu'au bout, disposez de moi. Si vous vous êtes trompé au sujet de Madeleine, eh bien ! la mort est un refuge qu'on trouve toujours.

Ce jour-là même, Prosper, fidèle à sa parole, vendait son mobilier et adressait à ses amis une lettre où il annonçait son prochain départ pour San-Francisco.

Et le soir il s'installait, ainsi que M. Verduret, à l'hôtel du Grand-Archange.

Mme Alexandre lui avait donné sa plus jolie chambre, bien laide si on la comparait au salon si coquet de la rue Chaptal. Mais il n'était pas en état de faire cette différence. Etendu sur un méchant canapé, il repassait les événe-

ments de la journée, trouvant une âcre jouissance à son isolement.

Vers onze heures, se sentant la tête lourde, il voulut ouvrir la fenêtre ; le vent le coulaiguit à la reformer bien vite.

Mais une bouffée de tempête était entrée dans la chambre, les rideaux tremblaient, et au milieu de la pièce un léger débris de papier tourbillonnait.

Machinalement, Prosper ramassa ce papier et l'examina.

Il était couvert d'une écriture fine, l'écriture de Nina Gypsy, il n'y avait pas à s'y tromper.

C'était un fragment d'une lettre déchirée, et si les phrases tronquées ne présentaient à l'esprit aucun sens satisfaisant, elles suffisaient pour égarer l'imagination dans le champ sans limites des possibilités.

Voici exactement ce fragment :

« de M. Raoul, j'ai été bien imp... »

« tramé contre lui, dont jamais... »

« avertir Prosper et alors... »

« meilleur ami, lui... »

« main de mademoiselle Ma... »

Prosper ne dormit pas cette nuit-là.

IX

Non loin du Palais-Royal, dans la rue Saint-Honoré, à l'enseigne de la « Bonne-foi », est un petit établissement, moitié café moitié débit de prunes, très fréquenté par les employés du quartier.

C'est dans une des salles de cet établissement modeste que le lendemain de sa mise en liberté, le vendredi, Prosper attendait M. Verduret, qui lui avait donné rendez-vous vers quatre heures.

Quatre heures sonnèrent ; M. Verduret, qui est la jonctivité même, parut. Il était plus rouge encore que à veille, et comme la veille il avait cet air admirable de arait contentement de soi.

Dès que le garçon auquel il avait demandé une chope e fut éloigné :

— Eh bien ! demanda-t-il à Prosper, toutes nos commissions sont-elles faites ?

— Oui, monsieur.

— Vous avez vu le costumier ?

— Je lui ai remis votre lettre. Tout ce que vous demandez vous sera apporté demain au Grand-Archange.

— Alors tout va bien, car je n'ai pas perdu mon emps, et j'apporte de grandes nouvelles.

Le débit de la Bonne-foi est à peu près désert vers quatre heures. Le coup de feu du café du matin est passé, le moment de l'absinthe n'est pas arrivé encore : M. Verduret et Prosper pouvaient causer à l'aise, sans redouter l'oreille indiscrette des voisins.

M. Verduret avait sorti son calepin, ce calepin précieux qui, pareil aux livres enchanterés des fées, a une épouse pour toutes les questions.

— En attendant ceux de nos émissaires auxquels j'ai tonné rendez-vous ici, dit-il, occupons-nous un peu de M. de Lagors.

A ce nom, Prosper ne protesta pas comme il l'avait ait la veille. Pareil à ces insectes imperceptibles qui, une fois qu'ils se sont glissés dans un tronç d'arbre, le lévroent en une nuit, le souçon, quand il a pénétré dans

notre esprit, s'y développe et bientôt y détruit les plus fortes croyances.

La visite de Lagors, le fragment de lettre de Gypsy, avaient inspiré à Prosper des doutes qui, d'heure en heure, pour ainsi dire, avaient grandi et s'étaient fortifiés.

— Savez-vous, mon cher ami, poursuivit M. Verduret, de quel pays, au juste, est le jeune monsieur qui se porte si fort votre ami ?

— Il est, monsieur, du pays de Mme Fauvel, de Saint-Remy ?

— En êtes-vous certain ?

— Oh ! parfaitement, monsieur. Non-seulement il me l'a dit bien souvent, mais je l'ai encore entendu dire à M. Fauvel, je l'ai entendu répéter cent fois à Mme Fauvel lorsqu'elle parlait de sa parente, la mère de Lagors, qu'elle aime beaucoup.

— Ainsi, il n'y a, à cet égard, ni doute ni erreur possibles ?

— Non, monsieur.

— Eh ! eh ! dit M. Verduret, voilà qui commence à être pour le moins singulier.

Et il sifflait entre ses dents, ce qui, chez lui, est un signe manifeste d'une satisfaction intime et supérieure.

— Qu'est-ce qui est singulier, monsieur ? demanda Prosper intrigué.

— Ce qui arrive, parbleu ! répondit le gros homme, ce que j'avais flairé. Peste ! continua-t-il, — imitant le débit des montreurs de curiosités en foire — c'est une ville charmante, Saint-Remy, six mille habitants, boulevard délicieux sur l'emplacement des fortifications, hôtel de ville très beau, fontaines abondantes, grand commerce de charbons, filatures de soie, maison de santé très renommée, etc.

Prosper était comme sur des charbons ardents.

— De grâce, monsieur, commença-t-il.

— On y connaît, poursuivait M. Verduret, un arc de triomphe romain qui n'a pas son pareil et un mausolée grec, mais pas le moindre Lagors. Saint Remy est la patrie de Nostradamus, mais non celle de votre ami.

— Cependant, monsieur, j'ai eu des preuves...

— Naturellement. Mais les preuves, voyez-vous, cela se fabrique ; les parents, cela s'improvise. Vos dépositions sont suspectes, mes témoignages sont irrécusables. Et j'en ai, des témoignages. Pendant que vous vous désoliez en prison, je dressais mes batteries et je récoltais des munitions pour ouvrir le feu. J'ai écrit à Saint-Remy et j'ai des réponses.

— Ne me les communiquerez-vous pas, monsieur ?

— Un peu de patience, dit M. Verduret en feuilletant son calepin. Ah ! voici la première, le numéro 1. Saluez le style, c'est officiel. — Il lut :

« Lagors. — Très ancienne famille, originaire de Mailane, fixée à Saint-Remy depuis un siècle... »

— Vous voyez bien ! s'écria Prosper.

— Si vous me laissez finir, hein ? dit M. Verduret.

Et il poursuivit :

« Le dernier des Lagors (Jules-René-Henri), portant, sans droits bien constatés, le titre de comte, épousa, en 1829, la demoiselle Rosalie-Clarisse Rouanet, de Tarascon. Est décédé en décembre 1848, sans héritier mâle, laissant seulement deux filles. Les registres de l'état civil consultés ne font mention d'aucune personne, dans l'arrondissement, portant le nom de Lagors. »